



REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS, PROGRAMMES ET PARTENAIRES POTENTIELS

SENEGAL

ALTAI CONSULTING POUR LE FFU – 2022



Financé par
l'Union européenne



© 2022 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

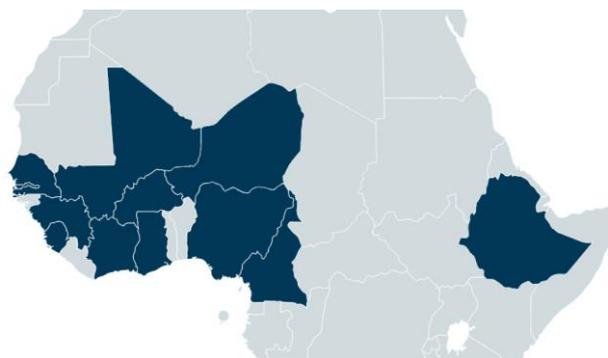
Octobre 2022

AUTEURS

Rédaction : Guillaume SOTO-MAYOR, Responsable de cette étude pour le Sénégal – Altai Consulting

Assurance qualité : Mathilde CHIFFERT, Directrice de projet ; Estelle BRIOT, Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel – Altai Consulting

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'une étude régionale portant sur 12 pays : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Gambie. Chacun des pays de l'étude a fait l'objet d'un rapport, élaboré sur la base d'une collecte de donnée documentaire et d'entretiens conduits sur le terrain.



Les rapports pays sont accompagnés d'un rapport de synthèse régional, identifiant les principales tendances, bonnes pratiques, et recommandations à l'échelle régionale.

ALTAI CONSULTING

Altai Consulting fournit des services de recherche et de suivi et évaluation aux institutions publiques et aux organisations internationales dans les pays en développement. Nos équipes opèrent dans plus de 50 pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Depuis sa création, Altai Consulting s'est concentré sur la recherche et l'évaluation de programmes liés à la migration, la gouvernance et le développement durable.

www.altaiconsulting.com

CONTACT

Mathilde CHIFFERT (Directrice de projet) : mchiffert@altaiconsulting.com

Estelle BRIOT (Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel) : ebriot@altaiconsulting.com

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe et qui ont contribué à l'organisation de la mission-pays et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF	8
1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	9
1.1 Objectifs du projet et de ce rapport	9
1.2 Méthodologie de la mission	9
2. CONTEXTE MIGRATOIRE ET CARACTERISTIQUES DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION.....	10
2.1. Dynamique des retours et de la réintégration	10
2.2. Principaux résultats de la programmation FFU en matière de création d'emplois et de soutien à la réintégration	11
3. GOUVERNANCE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR.....	13
3.1. Cadres normatifs et politiques sectorielles	13
3.2. Cadre opérationnel : acteurs gouvernementaux et mécanismes de coordination	14
3.3. État des lieux et perspectives des mécanismes d'intermédiation sur le marché du travail	16
3.1.1. Rôle du secteur public dans l'orientation des migrants de retour	16
3.1.2. Rôle du secteur privé dans l'orientation des migrants de retour	19
3.1.3. Mécanismes d'orientation des migrants de retour mis en place dans le cadre du FFU	19
4. ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS CLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA REINTEGRATION	21
4.1. Formation professionnelle	21
4.1.1. État des lieux du secteur	21
4.1.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration des migrants de retour par la formation technique et professionnelle	22
4.1.3. Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de la formation professionnelle	24
4.2. Entrepreneuriat, auto-emploi et services financiers	29
4.2.1. État des lieux du secteur	29
4.2.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration des migrants de retour par l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers	30
4.2.3. Autres acteurs clés intervenant dans les secteurs de l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers	33
4.3. Emploi salarié	36
4.3.1. État des lieux du secteur	36
4.3.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration à court terme des migrants de retour par le salariat	36
4.3.3. Autres acteurs clés intervenant en faveur de l'emploi salarié	37
4.4. Société civile et migrants vulnérables	39
4.4.1. État des lieux	39
4.4.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration des migrants de retour vulnérables	40

ABREVIATIONS

ACEFOP : Accès Équitable à la Formation Professionnelle
ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AFD : Agence Française de Développement
AGR : Activité Génératrice de Revenu
AICS : Agence Italienne pour la Coopération au Développement
ANAMO : Agence Nationale de la Maison de l'Outil
ANIDA : Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC : Approche Par les Compétences
APDA : Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat
APIX : Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD : Agence Régionale de Développement
AUF : Agence Universitaire Francophone
BAD : Banque Africaine de Développement
BAOS : Bureau d'Accueil et d'Orientation des Sénégalais de l'extérieur
BCE : Bureau de Création d'Entreprise
BID : Banque Islamique de Développement
BIT : Bureau International du Travail
BMN : Bureau de Mise à Niveau
BNDE : Banque Nationale pour le Développement Économique
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAI : Cellule d'Appui à l'Insertion
CCIAD : Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture
CEPAIM : *Consortio de Entidades para la Acción Integral con Migrantes*
CILEC : Comité Interministériel de Lutte contre l'Émigration Clandestine
CFP : Centre de Formation Professionnelle
CFMPL : Centre de Formation aux Métiers Portuaires et Logistiques
CMA 29 : Chambre des Métiers de l'Artisanat de Bretagne
CNEE : Convention Nationale État Employeur
CNRRPD : Comité National chargé de la gestion des Réfugiés, Rapatriés et des Personnes Déplacées
COSEC : Conseil Sénégalais des Chargeurs
CRJ : Conseil Régional de la Jeunesse
CS : Certificat de Spécialisation
CSAEM : Centre Sénégal-Allemand d'information pour l'Emploi, la Migration et la réintégration
DCT : Direction de la Coopération Technique
DEFI : Développement d'un dispositif « formation en alternance – insertion professionnelle » dans quatre régions du Sénégal
DER/FJ : Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes
DES : Développer l'Emploi au Sénégal

DFPT : Direction de la Formation Professionnelle et Technique
 DGASE : Direction Générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur
 DUE : Délégation de l'Union européenne
 EFPT : Établissement de Formation Professionnelle et Technique
 ETFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle
 FAO : *Food and Agriculture Organisation*
 FAISE : Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
 FCEGEP : Fédération des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel
 FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
 FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
 FONSTAB : Fonds d'Appui à la Stabulation
 FPEC : Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité
 FPT : Formation Professionnelle et Technique
 FFU : Fonds Fiduciaire d'Urgence
 3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
 GIE : Groupement d'Intérêt Économique
 GIZ : *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*
 GMD : Gouvernance Migratoire et Développement
 HIMO : Haute intensité de main-d'œuvre
 IC : Initiative Conjointe UE-OIM
 IPE : Institut International de Planification de l'Éducation
 ISEP : Instituts Supérieurs d'Enseignements Professionnels
 LPGEF : Lettre de Politique Générale pour le secteur de l'Éducation et de la Formation
 LMIS : *Labour Market Information System*
 MEFPAL : ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
 MESRI : ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 MIL : Mission locale pour l'emploi et l'entrepreneuriat
 MLS : *Monitoring and Learning System*
 MPME : Micro, Petites et Moyennes Entreprises
 NPNE : Nouvelle Politique Nationale pour l'Emploi
 OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
 OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Insertion
 OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
 ONFP : Office National de Formation Professionnelle
 ONG : Organisation non gouvernementale
 ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
 PACERSEN : Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal
 PAICODEL-S : Projet d'Appui aux Initiatives de Co-développement Local dans la région de Sédhiou
 PAISD : Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement
 PAP : Plan d'Actions Prioritaires
 PAP2A : Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré
 PAPEJF : Projet d'appui à la promotion d'emploi des jeunes et des femmes

PAQUET : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PARERBA : Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier
PARI : Point d'Accueil des Réfugiés et des Immigrés
PASPED : Programme de Contraste à la Migration illégale à travers l'Appui au Secteur Privé et à la Création d'emplois au Sénégal
PF2E : Projet Formation École Entreprise
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMO : Partenaire de mise en œuvre
PNMS : Politique Nationale de Migration du Sénégal
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
POS : Procédures opérationnelles standard
PPP : Partenariat public-privé
PRES : Programme de résilience économique et sociale
PRODAC : Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PROMEFI : Promotion de l'entrepreneuriat formel et innovant au Sénégal et en Gambie (PROMEFI)
PSE : Plan Sénégal Émergent
PTF : Partenaire technique et financier
SNDSP : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
TPML : *Third-Party Monitoring and Learning*
UE : Union européenne
UMF : Unité Mobile de Formation
UNCDF : Fonds d'Équipement des Nations Unies
UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
VAE : Validation des acquis de l'expérience
VAP : Validation des acquis professionnels

RESUME EXECUTIF

Entre 2017 et 2021, 5 700 migrants sénégalais ont bénéficié d'une assistance au retour volontaire de la part de l'OIM depuis la Libye, le Niger, la Mauritanie et le Marocⁱ. L'émigration irrégulière depuis le Sénégal se dirige essentiellement vers l'Europe, en particulier vers la France, l'Italie et l'Espagneⁱⁱ. Cette migration s'explique en large partie par la recherche d'amélioration des conditions de vie et par un taux de chômage élevé chez les jeunesⁱⁱⁱ. Les pôles d'émigration traditionnels sont les régions de Dakar et, de manière croissante, Ziguinchor, Kolda et Kédougou – des régions rurales, pauvres et peu desservies en services publics^{iv}. Ce sont également les régions du Sud du Sénégal et la région de Dakar où la plupart des migrants de retour se réinstallent.

De nombreux textes organisent la gouvernance des migrations au Sénégal depuis les années 1980. Le Sénégal s'est doté en mars 2018 d'une Politique Nationale de Migration du Sénégal (PNMS), validée techniquement mais politiquement^v. Si des Procédures Opérationnelles Standard (POS) ont été adoptées dans le cadre de l'Initiative Conjointe UE-OIM, elles restent peu connues et appliquées^{vi}. Les mécanismes existants d'orientation des migrants de retour sont essentiellement le fait de partenariats bilatéraux entre agences publiques et PTF, sans véritable coordination.

Le Plan Sénégal Émergent (PSE) constitue le cadre normatif de référence pour l'emploi des jeunes car il est le texte clé d'orientation de la politique du gouvernement sur le plan économique, de la formation professionnelle et des politiques de l'emploi^{vii}. La question de l'insertion économique des jeunes représente une priorité du gouvernement sénégalais reflétée par la centralité qu'occupe la stimulation du marché de l'emploi dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE^{viii}. Or, la gouvernance des politiques de l'emploi rencontre des difficultés dans son opérationnalisation. En effet, l'absence d'un cadre général de coordination et de régulation de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et technique se reflète dans la superposition des mandats et initiatives publiques en la matière que les PTF soutiennent souvent de manière cloisonnée.

L'écosystème de la formation professionnelle et technique (FPT) au Sénégal est particulièrement dynamique et offre de nombreuses perspectives de réintégration aux migrants de retour. Grâce à la montée en puissance des infrastructures des établissements éducatifs et le développement des certificats de spécialisation, des formations pratiques courtes dans une filière avec fort potentiel d'embauche, de nombreux centres de formation professionnels (CFP), locaux, régionaux et nationaux sont désormais en mesure de former des migrants de retour. Dotés d'une forte compétence en ingénierie de formation et de larges capacités d'accueil, certains établissements modernes et nouvellement inaugurés, comme les CFP-sectoriels et les Instituts Supérieurs d'Éducation Professionnels (ISEP) pourront également être sollicités dans le cadre de nouveaux partenariats.

Le secteur de l'entrepreneuriat offre les meilleures perspectives de réintégration économique immédiate pour les migrants de retour. De nombreuses institutions publiques et initiatives spécifiques de soutien à l'entrepreneuriat, en particulier agricole, ont été lancées. Plusieurs institutions ont ainsi développé des dispositifs d'accompagnement dans des filières porteuses et œuvrent au renforcement en compétences, à la formalisation des entreprises, à l'amélioration de la commercialisation de ses produits et à la facilitation de l'accès aux financements, des appuis dont ont besoin les migrants de retour pour améliorer la rentabilité et le succès de leurs projets entrepreneuriaux.

Au vu des leçons apprises de la programmation FFU en matière de réintégration des migrants de retour, il semble essentiel de promouvoir davantage les partenariats de réintégration à court terme vers des emplois salariés. Des filières présentes sur tout le territoire disposent ainsi de fortes capacités d'embauche, sur des métiers attractifs, correspondant aux niveaux de qualification des migrants de retour et pourraient d'offrir de nouvelles voies de réinsertion pour ces derniers.

L'OIM a enfin développé des partenariats pour référencer des migrants de retour vulnérables auprès de plusieurs institutions, que la prochaine programmation pourrait continuer à appuyer tout en étoffant ses partenariats avec d'autres institutions spécialisées.

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. OBJECTIFS DU PROJET ET DE CE RAPPORT

- Capitaliser sur les leçons clés de la programmation relative aux retours et à la réintégration, acquises à travers les appuis fournis par Altai Consulting dans le cadre des exercices MLS et TPML déployés depuis 2018 ;
- Identifier, dans chaque pays cible, les acteurs et programmes clés dans les secteurs de la formation professionnelle et de la création d'emplois et évaluer leur position, capacités et intérêt à nouer des partenariats avec l'UE dans le cadre des futures initiatives de réintégration ;
- Identifier les opportunités les plus prometteuses de partenariats et de référencement pour les futurs programmes de réintégration financés par l'UE ;
- Identifier les acteurs locaux (publics, privés et au sein de la société civile) qui pourraient être intégrés dans la future programmation afin de construire des systèmes de réintégration durables sur le moyen et long terme.

1.2. METHODOLOGIE DE LA MISSION

La mission au Sénégal s'est déroulée du 18 mars au 7 mai 2022 et a permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des différentes sources suivantes (voir détails en annexe) :

- **118 acteurs clés** ;
- **120 documents** relatifs à la réintégration de retour, les données migratoires, l'économie sénégalaise, la formation professionnelle et technique au Sénégal ;
- **Visites et observations directes sur le terrain** : 48 entreprises et centres de formation professionnelle.

Sur la base de cette collecte de données, la sélection des partenaires potentiels en mesure de participer à la réintégration des migrants de retour dans le cadre des prochaines phases de programmation de l'Union européenne a été opérée sur la base d'un ensemble de critères incluant :

- La qualité de l'accompagnement proposé mesurée par le taux d'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de ces institutions ;
- L'adéquation des critères de sélection des bénéficiaires avec le profil des migrants de retour ;
- L'expérience de ces institutions dans l'accompagnement de publics vulnérables ;
- La disponibilité à court ou moyen terme de ces institutions à intégrer des migrants de retour dans leur programmation.

Ces structures sont présentées en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de 'fiches partenaires'.

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs clés intervenant dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, du soutien à l'essor du secteur privé ou à l'accompagnement de publics vulnérables pourraient également constituer des partenaires pertinents pour l'Union européenne. La coordination avec ceux-ci permettrait, à moyen terme, de contribuer à l'accroissement d'opportunités sur le marché de l'emploi en faveur des migrants de retour, ainsi qu'à la prévention de la migration irrégulière. Ces acteurs sont présentés en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de 'fiches acteurs'.

2. CONTEXTE MIGRATOIRE ET CARACTERISTIQUES DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION

2.1. DYNAMIQUE DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION

Le Sénégal possède la quatrième économie d’Afrique de l’Ouest après le Nigéria, la Côte d’Ivoire et le Ghana^{ix}. Entre 2014 et 2018, le Sénégal a enregistré une croissance annuelle d’environ 6%^x. Sa situation géographique, ses infrastructures et sa stabilité politique constituent ses principaux atouts. Le pays dispose également de bonnes infrastructures de communication^{xi}. L’essentiel de la richesse produite se concentre dans les services, le tourisme et les travaux publics, principalement à Dakar et dans sa périphérie^{xii}.

Une large partie de la jeunesse demeure cependant en marge de la vie économique, près de 65 % des Sénégalais âgés de 15 à 34 ans étant sans emploi ou en situation de sous-emploi^{xiii}. Environ 300 000 jeunes (de 15 à 24 ans) entrent sur le marché du travail chaque année, et il est anticipé que ce nombre atteindra 400 000 en 2025, et 600 000 d’ici à 2050^{xiv}. Un obstacle majeur à l’emploi des jeunes, en particulier des femmes et des habitants des zones rurales, est leur faible niveau d’éducation et leur accès limité à la formation professionnelle et technique^{xv}. Au Sénégal, les personnes sans diplômes représentent 40,1 % des chômeurs^{xvi}. Selon les dernières enquêtes de l’Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), le secteur informel représente environ 60% du PIB, emploie 90% de la main d’œuvre et génère 20% des investissements dans l’économie sénégalaise^{xvii}.

La recherche de travail et l’amélioration des conditions économiques est la principale cause d’émigration des jeunes Sénégalais, laquelle compte parmi les plus élevées de la sous-région. Entre 2017 et 2021, plus de 7 000 migrants sénégalais en situation irrégulière ont été recensés aux frontières de l’UE, et plus de 5 700 ont bénéficié d’une assistance au retour volontaire de la part de l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) depuis la Libye, le Niger, la Mauritanie et le Maroc^{xviii}. Cette tendance se poursuit : entre janvier et mars 2022, le Sénégal figurait parmi les quatre premiers pays de nationalité des migrants entrant irrégulièrement en Europe^{xix}. L’amélioration des conditions économiques constituait le principal motif de départ pour 95% des migrants interrogés par l’OIM en 2018^{xxxi}. L’enquête réalisée par Altai Consulting en août 2019^{xxii} auprès de bénéficiaires de l’IC UE-OIM et des projets PACERSEN et DEFI¹ a confirmé ces résultats².

Les principales zones de départ sont les régions de Dakar, la vallée du fleuve Sénégal et le sud du pays, notamment les régions de Ziguinchor, Kolda et Kédougou. Bien qu’il n’existe pas de données récentes, l’OIM et la Direction Générale d’Appui aux Sénégalais de l’Extérieur (DGASE) estiment que la plupart des migrants sénégalais sont issus des régions de Kolda, Dakar, Tambacounda et Sédhiou^{xxiii}. A l’exception de la région de Dakar, ces zones ont en commun d’être enclavées et de bénéficier d’une faible présence des services publics, en dépit des politiques de décentralisation mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE).

A leur retour, les migrants se réinstallent principalement dans les régions de Dakar, Ziguinchor, Kolda et Tambacounda. La Casamance constitue la première destination de retour des migrants, région dont ils sont le plus souvent originaires^{xxiv}.

¹ Le Projet d’Appui à la réduction de la migration à travers la Création d’Emplois Ruraux au Sénégal (PACERSEN) est mis en œuvre par les coopérations espagnole et italienne (AECID et AICS), pour un budget de 20 millions EUR (financement FFU). Le programme de Développement d’un dispositif « formation en alternance – insertion professionnelle » dans quatre régions du Sénégal (DEFI), se trouve sous l’ombrelle du projet ARCHIPELAGO au Sénégal, également sur financement FFU (15 millions EUR au total).

² La plupart des migrants interrogés étaient des hommes âgés de moins de 35 ans, pour lesquels la recherche d’opportunités professionnelles et l’amélioration des conditions de vie constituaient les principaux motifs de départ (109 répondants sur 122).

2.2. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PROGRAMMATION FFU EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS ET DE SOUTIEN A LA REINTEGRATION

Les nombreux programmes d'appui au retour et à la réintégration mis en œuvre au Sénégal dans le cadre du FFU ont permis à plusieurs acteurs d'acquérir une expérience significative en la matière. Fin février 2022, l'OIM avait appuyé la réintégration de près de 5 800 migrants de retour au Sénégal^{xxv}. Les principales leçons apprises sont les suivantes :

- **Les besoins financiers urgents exprimés par les migrants de retour entre le moment de leur prise en charge et celui de leur autonomisation économique gagneraient à être davantage pris en compte.** La plupart des initiatives de réintégration développées sur financement FFU n'ont pas permis de générer des revenus suffisants pour subvenir aux besoins des migrants de retour à leur arrivée. Ce constat a été fait par l'OIM, laquelle a intégré dans ses projets au sud du Sénégal des modules de courte durée d'appui à la production agricole permettant de dégager des revenus rapides, en attendant des retours sur le long-terme^{xxvi}. Cette approche gagnerait à être répliquée dans le cadre de futurs programmes.
- **L'instauration de mécanismes de référencement efficaces et pérennes est indispensable à la diversification des options de réintégration disponibles et à une meilleure correspondance entre les profils et les parcours proposés.** Dans le cadre des programmes sur financement FFU, des retards ont été enregistrés dans la mise en place de ces mécanismes pour plusieurs raisons : contraintes liées à la politique de protection des données de l'OIM, absence de centralisation des données, et correspondance imparfaite entre les calendriers et exigences des différents programmes. Le renforcement des systèmes d'intermédiation entre les structures en mesure de proposer des parcours de réintégration, et celles en charge d'orienter les migrants de retour s'avère donc clé pour permettre une prise en charge optimisée.
- **Les projets de réintégration économique bénéficieraient d'une plus grande implication des autorités locales dans le cadre de stratégies décentralisées^{xxvii}.** Les dispositifs mis en place par l'OIM ont parfois mis en lumière un manque de connaissances des opportunités locales, à la fois en matière d'emploi et de formation professionnelle. Les initiatives de réintégration gagneraient à être davantage préparées et coordonnées avec les institutions publiques et les PTF actifs dans les zones concernées^{xxviii}. Il existe un véritable potentiel de coopération avec des structures régionales, comme l'a par exemple démontré le partenariat réussi établi entre les Agences Régionales de Développement (ARD) et le projet PASPED¹.
- **L'accès équitable à une formation professionnelle de qualité demeure un défi important au Sénégal, affectant la réintégration des migrants de retour.** Parmi les bénéficiaires ayant reçu une formation professionnelle interrogés par Altai Consulting au Sénégal entre 2019 et 2020, seul un tiers avait par la suite obtenu emploi à temps partiel, une proportion égale à celle des migrants n'ayant pas suivi de formation^{xxix}. Cette situation peut notamment s'expliquer par l'inadéquation de certaines formations avec la demande du marché et les besoins en compétence des employeurs, ainsi que par l'insuffisance de l'accompagnement post-formation. De plus, certaines localités, correspondant le plus souvent aux zones de départ, ne disposent pas, ou peu, de centres de formation professionnelle (CFP). Des formations mobiles ont été mises en place dans le cadre du projet d'Accès Équitable à la Formation Professionnelle (ACEFOP), du PACERSEN et

¹ Dans le cadre du PASPED, mis en œuvre par AICS sur financement FFU, une convention de 15 mois a été signée avec les ARD dans les six régions ciblées : Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga, Saint-Louis. Cette collaboration a permis la mise en place d'un dispositif d'incitation à la création d'emplois mis en œuvre auprès de 516 MPME, sélectionnées sur dossiers, sous la forme de subventions de 1 400 contrats de stage de 6 à 12 mois. Les ARD ont joué un rôle essentiel dans l'analyse de besoins des entreprises en termes de ressources humaines et dans la pré-sélection des stagiaires, qui ont été recrutés selon leur formation et les profils requis. Ce travail de mise en relation entre offre et demande d'emploi a largement bénéficié de l'ancrage territorial et de la fine connaissance de l'écosystème économique et social des ARD dans les six régions concernées.

d'ARCHIPELAGO. Elles se déplacent vers les bénéficiaires dans les principales zones de départ ou de retour. Ces initiatives, très appréciées des bénéficiaires, mériteraient d'être répliquées dans le cadre de prochaines phases de programmation.

- **La plupart des parcours de réintégration proposés dans le cadre de la programmation FFU étaient fondés sur l'auto-emploi, mais cette approche a fait face à des limites structurelles liées à l'accès aux financements.** La pérennisation des micro-entreprises mises en place dans le cadre de projets de réintégration a été fragilisée par les difficultés liées à l'accès aux financements (complexité des procédures, taux élevés, etc.) ainsi que par la faiblesse, voire l'absence, d'apport prévu pour des fonds de lancement en soutien aux projets entrepreneuriaux amorcés^{xxx}.
- **Le succès des projets sur financement FFU a souvent tenu à leur flexibilité dans l'identification des migrants bénéficiaires.** Les systèmes de quotas de migrants de retour et de « preuves » à apporter quant aux critères d'éligibilité aux programmes se sont révélés difficiles à mettre en œuvre. En conséquence, plusieurs programmes n'ont pas rempli leurs quotas prévus, et de nombreux migrants de retour n'ayant pas bénéficié d'un retour volontaire assisté par l'OIM n'ont pas pu se qualifier en tant que bénéficiaires^{xxxi}. En s'appuyant sur les connaissances fines des autorités communautaires et des ONG actives dans les territoires, il est souhaitable que de tels projets puissent désormais intégrer parmi leurs bénéficiaires des individus n'étant pas inscrits dans la base de données de l'OIM, qui exclut par exemple les migrants étant revenus au Sénégal par leurs propres moyens.

3. GOUVERNANCE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR

3.1. CADRES NORMATIFS ET POLITIQUES SECTORIELLES

Le PSE 2014-2023 constitue le cadre normatif de référence sur le plan économique, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il s'agit d'une stratégie visant à l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035, mise en œuvre à travers un Plan d'Actions Prioritaires (PAP)¹ articulé autour de plusieurs axes et objectifs stratégiques, parmi lesquels figure l'emploi des jeunes. L'emploi est en effet l'un des principaux objectifs du PSE, celui-ci ambitionnant de créer 600 000 emplois à l'horizon 2024, et d'engendrer une croissance de l'ordre de 7%^{xxxii}.

Afin de répondre aux besoins en ressources humaines qualifiées pour les secteurs ciblés par le PSE, le gouvernement a choisi de mettre l'accent sur le renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP)^{xxxiii}. En 2012, le gouvernement a ainsi lancé une lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation (LPGEF) pour la période 2012-2025 et, en 2015, adopté une loi d'orientation cadre de la formation professionnelle et technique (FPT). Ces textes encadrent les réformes et efforts institutionnels dans ce secteur^{xxxiv xxxv}. Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence éducation-formation 2018-2030 (PAQUET-EF) constitue le cadre de mise en œuvre^{xxxvi}. La FPT est présentée dans le cadre du PAQUET comme une compétence partagée entre les acteurs publics et privés^{xxxvii}. Ce texte préconise également l'adoption de l'Approche Par les Compétences (APC) dans la formulation des *curricula* dispensés par les établissements de formation professionnelle et technique (EFPT).

Une politique nationale pour l'emploi (NPNE) avait été mise en œuvre pour la période 2015-2020, mais n'a pas encore été renouvelée^{xxxviii}. Tenant compte des lignes directrices du PSE, la NPNE ambitionnait d'améliorer la cohérence entre politiques de l'emploi et politiques de croissance et de développement. Elle avait aussi pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes en renforçant l'accessibilité de l'information sur le marché du travail ainsi que la connexion entre formations professionnelles et besoins en compétences exprimés par les employeurs^{xxxix}. Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration, et devrait notamment inclure le développement de projets productifs à fort potentiel d'emplois, la promotion de l'auto-emploi ou encore la facilitation de l'accès aux crédits des porteurs de projets. A l'heure actuelle, le cadrage des politiques et des interventions des différentes institutions impliquées dans le secteur de l'emploi souffre de l'absence d'un texte de référence.

S'agissant de la réintégration des migrants de retour, il n'existe pas encore, à l'échelle nationale, de cadre normatif en mesure de fédérer les différentes interventions. La Politique Nationale de Migration (PNM) a été élaborée et validée techniquement mais n'a toujours pas reçu de validation politique. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la PNM faisait état d'importantes insuffisances dans les stratégies de réintégration des migrants de retour au Sénégal². Se fixant pour objectif d'asseoir un dispositif performant de prise en charge, elle recommandait la mise en place de structures d'appui et d'orientation, la formulation et la mise en œuvre de programmes dédiés, ainsi que le financement de projets viables destinés aux migrants de retour. Dans son plan d'actions prioritaires de mise en œuvre, la PNM liste une banque de projets et un budget général prévisionnel de 58 milliards FCFA^{xl}. Ces projets couvrent la collecte et la production de données migratoires, la

¹ Le PAP en est à sa deuxième phase qui s'intitule Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré (PAP2A), pour la période 2019-2023.

² Les insuffisances identifiées comprenaient une absence d'identification des opportunités de réinsertion économique des migrants avec des programmes d'envergure dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture ou du tourisme. De même, aucune disposition permettant de valoriser l'accès à la terre et de faciliter l'accès aux financements pour les migrants de retour n'était prévue. La PNM ne plaiderait pas non plus pour une politique de promotion et de création d'emplois en milieu rural intégrant la variable migratoire.

valorisation de la contribution de la diaspora et l'amélioration de l'accompagnement à la réinsertion des migrants de retour.

Les Procédures Opérationnelles Standard (POS) de l'OIM constituent, à l'heure actuelle, le seul texte de référence mais ne sont pas en mesure de fédérer l'ensemble des actions des acteurs impliqués dans la gestion de l'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR). Les POS ont été adoptées en janvier 2018 dans le cadre de l'IC UE-OIM, par le Comité National chargé de la gestion des Réfugiés, Rapatriés et des Personnes déplacées (CNDRPP). Ces POS s'appliquent à tous les membres du CNDRPP, parmi lesquelles la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF), la DGASE et l'OIM. Elles visent à encadrer les différentes étapes de l'ARVR. Cependant, étant donné que seules l'OIM et la DGASE semblent effectivement mettre en œuvre les POS, il apparaît que celles-ci ne sont pas en mesure de coordonner efficacement les actions de l'ensemble des institutions impliquées dans le processus.

Pour remédier aux besoins de coordination entre acteurs, un livre blanc du retour et de la réintégration est en cours d'élaboration dans le cadre du projet « Coopération Sud-Sud en matière de migration » (Coopération Sud-Sud), sous l'égide d'Expertise France. Il devrait faire l'objet d'une validation technique et politique par la DGASE d'ici la fin de l'année 2022^{xli, xlii}. L'élaboration inclusive de ce livre blanc, ayant impliqué toutes les agences publiques, PTF, ONG et OSC clés pour l'orientation, la FPT et l'accès à l'emploi des migrants de retour, permet d'envisager qu'il sera en mesure de pallier les insuffisances des POS. Ce nouveau texte pourrait en effet permettre d'identifier davantage de partenaires de mise en œuvre (PMO) et d'élaborer de nouveaux mécanismes de coordination.

3.2. CADRE OPERATIONNEL : ACTEURS GOUVERNEMENTAUX ET MECANISMES DE COORDINATION

La multiplicité des acteurs impliqués dans le domaine de l'emploi des jeunes engendre un déficit de coordination, des chevauchements de mandats, des bases de données parallèles et des duplications d'initiatives.

- L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) et les Missions Locales pour l'emploi (MIL) – placées sous la tutelle du ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAI) – partagent des rôles d'orientation et référencement des jeunes vers l'emploi relativement similaires. Des jeunes peuvent ainsi bénéficier du soutien de plusieurs initiatives en parallèle, alors que les moyens de ces institutions sont limités^{xliii}. Les employeurs potentiels perdent par ailleurs en lisibilité sur l'institution la plus à même de répondre à leurs besoins en recrutement.
- De la même manière, l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) et le Bureau de Mise à Niveau (BMN) disposent de bases de données parallèles sur les entreprises, leurs besoins en recrutement et en compétences. Cette situation engendre une dispersion de l'information relative aux besoins en ressources humaines des acteurs privés.

Le même constat peut être fait dans le domaine de la FPT, dans lequel le manque de coordination tend à entraîner une dispersion des fonds disponibles et une action parfois concurrente sur l'élaboration des *curricula*, la formation des formateurs ou encore l'appui aux établissements de formation. Aux côtés de la Direction de la Formation Professionnelle et Technique (DFPT) du MEFPAI, laquelle est chargée de mettre en œuvre la politique du ministère concernant la formation professionnelle¹, plusieurs structures ont émergé au cours des dernières années, faisant parfois concurrence à des institutions plus anciennes :

¹ La DFPT assure l'appui et l'encadrement des EFPT. Elle contribue à la planification et au suivi de la formation des formateurs des EFPT, et a la charge du suivi de l'élaboration et de la révision des programmes de FPT et des manuels pédagogiques.

- **Le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT)** est devenu l'un des acteurs majeurs de la formation professionnelle au Sénégal^{xliv}.¹ Créé en 2013, et placé sous la tutelle du MEFPAL, cette structure récente dispose d'une forte autonomie financière. Le 3FPT est organisé en trois guichets d'accompagnement dédiés à chaque cible : entreprises, demandeurs individuels, EFPT. Un quatrième guichet a la charge de l'assurance qualité et de l'accompagnement aux démarches d'accréditation des EFPT. Les formations offertes par le 3FPT sont dispensées par les EFPT, et leur coût est pris en charge à hauteur de 90% par le 3FPT à travers un contrat signé avec l'établissement. Le 3FPT est également chargé de renforcer l'offre de formation des EFPT et de conduire des études en vue d'améliorer l'offre de formation au Sénégal.
- **L'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP)**^{xlv} dispose de sept antennes régionales. Son mandat principal est de fournir une qualification ou un titre professionnel aux travailleurs ou aux demandeurs d'emploi par la formation continue et l'ingénierie de formation, créant ou renforçant *curricula* et référentiels métiers dans des CFP ou auprès d'opérateurs privés. A ce titre, l'ONFP développe également des offres de formations de moins d'un an qui sont dispensées par des opérateurs commissionnés à la suite d'appels d'offres. L'ONFP accompagne aussi les EFPT dans le renforcement de leur offre de formation et dans l'accréditation des différents *curricula* proposés. L'ONFP dispose d'une Unité de Recherche et Développement dont l'objectif est de mener des réflexions quant aux évolutions nécessaires des offres de formation au Sénégal.

Par ailleurs, d'autres ministères et institutions supervisent des programmes de formation professionnelle mais ne coopèrent que peu avec le MEFPAL. Le ministère de l'Éducation Nationale dirige par exemple le réseau des lycées professionnels alors que le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a mis en place les Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnels (ISEP). L'ANPEJ et la Direction de l'Emploi ont également développé leurs propres programmes de formation. Cette situation engendre un manque de lisibilité, aussi bien pour les bénéficiaires que pour les PTF, quant à la gestion de la FPT au Sénégal.

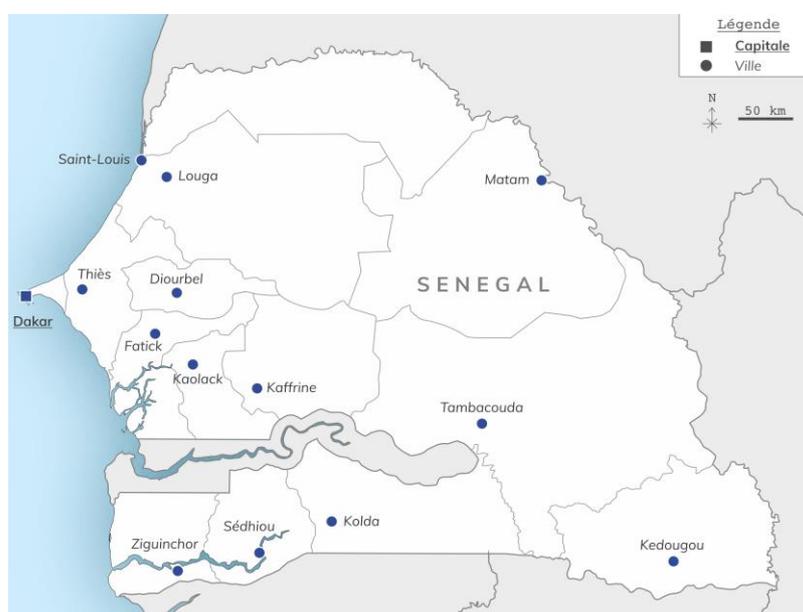
S'agissant de la gestion des parcours de réintégration des migrants de retour, l'absence de cadre fédérateur a deux conséquences principales. La première est l'éparpillement des données entre agences publiques et PTF : si la PNM prévoit dans son axe stratégique n°1 la mise en place d'un dispositif national de collecte et d'échange, ainsi qu'une base de données sur les migrations nationales et internationales, l'information sur les migrations au Sénégal est aujourd'hui éparpillée entre agences publiques et PTF. La DGASE a notamment développé une base de données sur la migration de retour sans coordination avec celles de l'OIM, de l'ANPEJ, ou celle de la division migration du MEFPAL. **En parallèle, on constate des chevauchements de mandats et des synergies limitées entre acteurs :** le manque de coordination entre les différents dispositifs de soutien à l'insertion des migrants de retour par la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi a notamment pu entraîner des formes de concurrences institutionnelles^{xlvi}. A titre d'exemple, la Direction de l'Emploi, la DER/FJ et l'ANPEJ ont élaboré des dispositifs parallèles et non coordonnés d'accompagnement vers l'emploi des migrants de retour, chacune de ces institutions revendiquant une primauté de mandat sur les autres^{xlvii}.

¹ La source première de financement du 3FPT est une contribution forfaitaire de 3% sur la masse salariale des entreprises (CFCE), ce qui lui assure une certaine autonomie vis à vis du MEFPAL. Le budget du 3FPT est désormais inscrit dans la loi de finances au budget du ministère de l'Emploi. Les ressources ne sont donc plus automatiquement transférées. Cette autonomie est essentielle et sa remise en cause risque d'entraîner une perte de la relation de confiance avec le secteur privé.

3.3. ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DES MECANISMES D'INTERMEDIATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

3.1.1. ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR

Le ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) est l'acteur public clé s'agissant de l'orientation des migrants au moment de leur retour^{xlviii}. En son sein, la DGASE, créée en 2019, est l'autorité de tutelle des Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS), qui ont pour mandat d'accompagner les migrants potentiels ainsi que les migrants de retour au Sénégal^{xlix}. Grâce au soutien du projet 'Gouvernance migratoire et développement' (GMD) - mis en œuvre par AECID et financé par le FFU à hauteur de 9,5 millions EUR - 14 BAOS ont été ouverts dans chaque région du Sénégalⁱ (Carte 1) et 33 antennes départementales, animées par des points focaux, créées.



Carte n°1 : Emplacement des 14 BAOS au Sénégal,
Source : Altai Consulting.

Les BAOS ont pour mission d'assurer l'accueil et l'orientation des migrants de retour au Sénégal mais rencontrent des difficultés dans l'opérationnalisation pratique de leur mandat. Pour mener à bien leur mission, les BAOS doivent disposer d'un réseau important de partenariats. Cependant, les réseaux mis en place sont très inégaux d'un BAOS à un autre. La DGASE a signé en 2021 et 2022 plusieurs conventions partenariales avec le 3FPT, le Programme d'Appui à l'Insertion des Jeunes Ruraux (ou Agri-Jeunes) du ministère de l'Agriculture, le MEFPAL, la GIZ ou ENABEL. Cependant, du temps sera nécessaire pour que ces conventions se traduisent par la mise en place de référencements systématisés dans tout le pays¹. Par ailleurs, si les équipes des BAOS sont logées dans les Agences Régionales de Développement (ARD), la convention de partenariat entre les deux ministères de tutelle (MAESE pour les BAOS et ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour les ARD) a dû être révisée en février 2022 avec l'appui du projet GMD afin de faciliter sa difficile mise en œuvreⁱⁱ.

¹ Le projet GMD a permis le recrutement de nombreux personnels : des points focaux dans les départements et des assistants des responsables BAOS dans les chefs-lieux régionaux. Chaque BAOS au niveau régional compte désormais un responsable, un assistant et un chauffeur. Il y a actuellement 87 employés au sein de la DGASE, des BAOS et de leurs antennes.

Par ailleurs, les BAOS restent largement dépendants de l'appui des PTF, si bien que la pérennisation de leur action demeure incertaine. Les BAOS sont régulièrement décrits comme des « plateformes de la territorialisation de la politique migratoire du Sénégal ». Or, ceux-ci restent dépendants des bailleurs internationaux en termes de ressources humaines et techniques, et les projets qui les soutiennent arrivent à échéance au début de l'année 2023. Le recrutement du personnel des BAOS était en effet fortement lié au projet GMD se clôturant en février 2023, et le renforcement des compétences des employés recrutés au projet Coopération Sud-Sud, co-financé par le FFU et l'Allemagne, mis en œuvre par la GIZ et se finissant en avril 2023^{lii}.

Aux côtés des BAOS, l'ANPEJ pourrait être amenée à jouer un rôle plus important dans l'orientation et la réintégration des migrants de retour. L'agence a pour mandat l'accueil, l'orientation et le conseil en faveur des jeunes demandeurs d'emploi^{liii}. Elle propose un service de conseil vers l'emploi ou l'entrepreneuriat constitué d'une session d'écoute et d'enregistrement dans la base de données de l'ANPEJ, puis d'une session de définition du projet professionnel et/ou de formation du jeune¹.

Grâce au développement de partenariats récents avec l'OIM et la GIZ, l'ANPEJ joue désormais un rôle croissant dans l'orientation des migrants de retour. La mise en place du Centre Sénégal-Allemand d'information pour l'emploi, la migration et la réintégration² (CSAEM) en partenariat avec l'ANPEJ a permis à environ 120 migrants de retour d'Allemagne et à 466 jeunes Sénégalais de trouver un emploi ou de créer une entreprise. Le CSAEM est doté d'un fonds qui s'inscrit dans le cadre d'un contrat de subvention ANPEJ/GIZ dont le dispositif est inspiré du modèle de l'aide à la création d'entreprise de l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII)³. Le centre vise à soutenir les jeunes en les conseillant sur les opportunités d'emploi au Sénégal et accompagne les migrants de retour dans leur réintégration professionnelle et sociale. L'ANPEJ a par ailleurs développé un autre mécanisme d'intermédiation en collaboration avec les Conseils Régionaux de la Jeunesse (CRJ) afin de réaliser le suivi des migrants appuyés par l'OIM (et par d'autres PTF) et d'assurer leur mise en relation avec des structures de financement étatiques (DER/FJ et 3FPT essentiellement). Cependant, peu de données sont disponibles quant à l'efficacité de ces mécanismes.

Les capacités de l'ANPEJ restent néanmoins limitées, ainsi que ses liens avec le secteur privé. En 2020, seuls 5 124 jeunes ont été inscrits sur la base de données de l'ANPEJ, parmi lesquels 569 ont été placés en entreprises^{liv}. Son site internet est en partie inopérant et seules quatre offres d'emploi ou de stage y étaient répertoriées au début du mois de juillet 2022^{lvi}. Enfin, selon les résultats d'une étude menée en 2019 sur les programmes de promotion de l'emploi jeune au Sénégal, l'accompagnement des conseillers en emploi était jugé insatisfaisant par la plupart des jeunes enquêtés^{lvii}. Ceux-ci estimaient que les conseillers de l'ANPEJ n'étaient pas en mesure de les informer concrètement sur le marché de l'emploi ou de les mettre en relation avec des employeurs potentiels^{lviii}.

Les 14 Missions locales pour l'emploi et l'entrepreneuriat (MIL) assurent également un rôle d'accompagnement et de formation en techniques de recherche d'emploi.⁴ Sur un modèle similaire à celui de l'ANPEJ, la MIL propose un plan d'accompagnement à chaque jeune après une première rencontre et inscription du demandeur d'emploi dans sa base de données. Les MIL mettent par la suite les jeunes en relation avec des offres d'emploi correspondant à leurs profils et/ou les accompagnent via des formations de courte durée et gratuites dispensées en interne^{lix}. Leur instrument principal pour soutenir l'insertion des jeunes est la Convention Nationale État-Employeur (CNEE), à

¹ L'ANPEJ peut offrir des formations aux jeunes via des prestataires (cabinets privés, experts etc.) qu'elle contractualise spécifiquement, de 15 jours maximum. Les jeunes peuvent être mis en relation avec des partenaires comme le 3FPT ou de la DER pour appuyer un projet de formation ou de création d'entreprise.

² Le CSAEM a été créé en 2018 dans le cadre du programme « Réussir au Sénégal » de la GIZ. Il a été intégralement financé depuis son lancement par la coopération allemande (KfW).

³ Le CSAEM retient ainsi le projet de création d'entreprises d'un nombre restreint de bénéficiaires qu'un cabinet partenaire spécialisé viendra assister pendant 4 à 6 mois sur un plan technique et commercial afin d'élaborer un projet viable qui sera présenté devant un jury pour obtenir un financement de la GIZ afin de contribuer à son lancement.

⁴ Il y a une MIL dans chaque chef-lieu de chaque région du Sénégal.

travers laquelle les MIL appuient les recrutements d'entreprises locales contre la prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération du stagiaire recruté. Dans le cadre d'un partenariat conclu en mars 2022 avec la DGASE, les MIL ont pour objectif d'appuyer la réintégration d'un total de 3 000 migrants de retour, sans qu'une limite de temps n'ait été fixée^{ix}. Les MIL comptent avoir recours à la CNEE afin de solliciter les entreprises appuyées par la Direction de l'Emploi pour qu'elles recrutent en stage des jeunes migrants de retour.¹ Cependant, comme pour l'ANPEJ, l'efficacité des moyens d'action des MIL est largement limitée par l'insuffisance des ressources matérielles et humaines à leur disposition^{xi}.

Enfin, des cellules d'appui à l'insertion (CAI) existent au sein de la quasi-totalité des EFPT, avec pour mandat d'orienter et suivre les apprenants. Elles ont notamment pour objectif d'assister les apprenants dans leur recherche d'emploi post-formation et de nouer des conventions de partenariat avec des entreprises afin d'y recommander des apprenants en stage. Les CAI des EFPT sont actuellement très peu soutenues par les PTF alors que leurs besoins aussi bien en personnel qu'en ressources numériques et en développement de partenariats sont très importants.

Du point de vue institutionnel, les multiples structures existantes en charge d'assurer un rôle d'orientation des demandeurs d'emploi de manière générale – et des migrants de retour en particulier – ne sont pas donc encore en mesure de pleinement remplir leurs mandats respectifs. Ces institutions ne sont pas en mesure d'assurer un rôle d'intermédiation suffisamment efficace en raison du cloisonnement de leurs actions, entraînant un éparpillement de l'information et des efforts entrepris en faveur de l'accès des jeunes au marché de l'emploi. Une concertation accrue des acteurs et une mise en commun de leurs moyens dans le cadre d'une stratégie commune encadrant les initiatives en soutien au développement du marché de l'emploi pourraient être bénéfiques à l'efficacité de l'action publique et à la pertinence des soutiens fournis par les PTF.

Focus Box 1 : Avenir des BAOS et rationalisation des mécanismes d'intermédiation

Une intégration des BAOS au sein des Espaces Sénégal Services (ESS), au même titre que les Pôles Emploi et Entrepreneuriat pour les Jeunes et les Femmes (PEEJF), permettrait de renforcer leur durabilité ainsi que l'efficacité des services d'intermédiation proposés.

- Installés dans les 45 départements du Sénégal, et sous la tutelle administrative de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information (ANSI)², les ESS³ ont pour objectif de devenir le service de référence pour les démarches administratives et d'orientation^{lxii}. Des PEEJF seront accueillis au sein des 45 ESS d'ici la fin 2022 et auront vocation à jouer le rôle de guichet unique au niveau des territoires sur les volets emploi et entrepreneuriat, à la fois pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises^{lxiii}.
- A terme, il est prévu que neuf structures et agences étatiques⁴ proposant des services aux porteurs de projets et aux demandeurs d'emploi et de formation soient intégrées au sein des PEEJF. Néanmoins, pour le moment, seuls le 3FPT, la DER/FJ et l'ANPEJ seront représentés dans chaque pôle car les autres institutions manquaient de personnels pour réaliser ce déploiement dans care du calendrier restreint imposé par la Présidence^{lxiv}. La non-inclusion des MIL ou de l'ADEPME a été critiquée par les personnels de ces

¹ La Convention doit être renouvelée une fois l'objectif des 3 000 migrants de retour réintégrés atteint.

² L'ANSI a la charge du développement des infrastructures technologiques et le choix de cette agence pour chapoter les ESS aurait été la résultante d'un arbitrage du gouvernement afin d'éviter de ménager les sensibilités entre la DER, l'ANPEJ et la Direction de l'Emploi qui cherchaient à en prendre le leadership.

³ Afin de contribuer au désenclavement numérique des territoires, 45 ESS ont été installés depuis janvier 2021 dans tous les départements du Sénégal dans le cadre du programme Smart Territoire mis en œuvre par l'ANSI, soutenu par le PNUD.

⁴ ONFP, le 3FPT, le PF2E, la DER, l'ADEPME, l'ANPEJ, l'APIX et les directions de l'Emploi et de l'Insertion du ministère de l'Emploi

institutions^{lxv}, et pourrait limiter l'efficacité de ces PEEJF dont les premiers résultats prometteurs ont néanmoins été soulignés par plusieurs interlocuteurs^{lxvi}.

- Un partenariat signé en février 2022 entre l'ANSI et la DGASE a permis aux 33 antennes des BAOS d'être accueillies au sein des ESS^{lxvii}.

3.1.2. RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR

Le rôle du secteur privé dans l'orientation des migrants de retour est encore limité au Sénégal.

Des efforts ont été entrepris par certains PTF, notamment l'OIM, en vue de développer les relations avec le secteur privé dans le cadre des dispositifs d'orientation et réinsertion des migrants de retour. En 2020 et 2021, l'OIM a sollicité le cabinet spécialisé en ressources humaines ADELIA. Dans une phase pilote, 12 migrants de retour avaient été choisis par l'Unité de Réintégration de l'OIM dans leur base de données, en fonction des profils requis par ADELIA et des offres d'emploi disponibles. Cependant, les profils des migrants de retour concernés ne correspondaient pas aux attentes des entreprises sur les niveaux de qualification et d'expériences^{lxviii}. Aucun migrant de retour n'a ainsi été placé par ADELIA dans une entreprise. Désormais, les facilitateurs communautaires et l'Unité de Réintégration de l'OIM sollicitent informellement des particuliers possédant des entreprises et cherchant à recruter en leurs proposant des profils adéquats de migrants de retour inscrits dans la base de données de l'OIM. Au-delà de telles sollicitations ponctuelles par des PTF (y compris la GIZ et l'OFII) et institutions publiques (3FPT et DER/FJ par exemple), les acteurs du secteur privé sont encore peu actifs dans l'orientation ou l'accompagnement des migrants de retour dans leurs projets professionnels au Sénégal.

3.1.3. MÉCANISMES D'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU FFU

Le principal mécanisme d'orientation des migrants de retour mis en place sur financement FFU est celui développé par l'OIM dans le cadre de l'Initiative Conjointe (IC UE-OIM).

En avril 2022, près de 5 800 Sénégalais de retour avaient bénéficié de l'ARVR fournie par l'OIM, un chiffre deux fois plus élevé que la cible établie lors du lancement de l'IC UE-OIM^{lxix}. L'ARVR se décompose en plusieurs étapes, définies par les POS élaborées en 2018^{lxx}. Au niveau des territoires, l'OIM aide les migrants de retour à élaborer des plans de réintégration lors de séances de groupe (environ 25 personnes), qui visent à développer la solidarité et l'entraide entre migrants de retour originaires des mêmes localités, de faciliter leur réintégration communautaire et de les inciter à développer des projets économiques communs, par exemple en développant des Groupement d'Intérêts Économiques (GIE). Sur la base des plans de réintégration élaborés, l'OIM encourage en particulier la création de micro-business, pour lesquels les bénéficiaires reçoivent un coaching et un appui d'un montant de 500 000 FCFA.

Les migrants de retour peuvent être orientés vers l'une des 92 institutions partenaires de l'OIM Sénégal (partenariats formels et informels).

Si certains mécanismes de référencement se renforcent graduellement, en particulier sur le plan national avec les BAOS, le 3FPT et Agri-Jeunes, ils ne sont pas encore systématiques et fonctionnent principalement dans certaines régions, par exemple dans celles de Kolda et Sédhiou, où les BAOS ont une implantation ancienne et où les équipes ont pu développer des relations de travail davantage ancrées dans les dynamiques locales¹. Des partenariats existent également au niveau régional (ex : Kolda avec les ONG Accra, La Joie des Orphelins, et La Lumière). Il est enfin à signaler que l'OIM n'a pas développé de référencements vers des entreprises.

¹ Des missions conjointes ont été organisées au premier semestre 2022 par les BAOS, l'OIM et leurs partenaires, afin de renforcer la coordination de leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, la responsable du BAOS de Dakar va participer à une formation des formateurs organisée par l'OIM en octobre 2022 sur l'approche intégrée à la réintégration durable.

Les référencement opérés dans le cadre de partenariats développés entre l'IC UE-OIM et des programmes internationaux sont par nature temporaires, et ne permettent pas la mise en place d'un mécanisme de prise en charge pérenne des migrants de retour. Au Sénégal, l'OIM a appuyé la réintégration de 1 572 bénéficiaires, dont une partie a été enrôlée dans des programmes soutenus par des bailleurs internationaux, y compris le FFU, tels qu'ARCHIPELAGO (42 migrants de retour référencés) ou le Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier¹ (PARERBA, 54 migrants de retour référencés).

Focus Box 2 : Opportunités d'actions relatives à gouvernance de la réintégration

Malgré l'appui apporté à l'ANPEJ et aux BAOS par différents PTF, aucune institution publique n'est à ce jour en mesure d'assumer seule le rôle d'orientation des migrants de retour au Sénégal. Outre leurs limites structurelles en termes de ressources financières et humaines, ces institutions ne disposent pas de mécanismes de référencement suffisamment nombreux ni systématisés à travers tout le pays. Par ailleurs, la fin du programme 'Réussir au Sénégal' (GIZ) en décembre 2021 et la clôture du projet GMD (AECID) en février 2023 pourraient remettre en cause la pérennité de l'action de l'ANPEJ et des BAOS en soutien de l'intégration de jeunes sur le marché de l'emploi^{xxi}. Néanmoins, la mise en œuvre de la Convention signée entre les MIL et la DGASE visant à la réintégration économique de 3 000 migrants de retour devra être étroitement suivie afin d'éventuellement appuyer son extension si ses premiers résultats sont probants.

Opportunités d'actions liées à l'avenir des structures mises en place dans le cadre de projet GMD, soutenues par le FFU et des PMO du FFU.

- La mise en place de guichets uniques comme les ESS et les PEEFJ représente une opportunité d'action forte. Ces nouveaux organismes pourraient être soutenus, par exemple via la mise en place d'une base donnée digitalisée sur l'évolution du marché de l'emploi, au niveau national et au niveau départemental.
- Le développement d'une collaboration étroite avec les ESS et les PEEJF pourrait permettre à la fois la pérennisation des BAOS et une plus grande efficacité des mécanismes d'intermédiation proposés. La mise en relation des migrants de retour avec un nombre significatif d'institutions publiques et privées pourrait en effet être facilitée par ces guichets uniques, aussi bien en ligne (via les plateformes ESS) qu'en personne (PEEJF).

Opportunités d'actions liées au renforcement de la gouvernance du marché de l'emploi en vue d'une prise en charge de l'orientation des migrants de retour sur le moyen terme

- Si la qualité de l'orientation des migrants de retour s'est renforcée via la création de différents mécanismes de référencement, l'absence d'un cadre de coordination en limite les effets. De futurs programmes gagneraient ainsi, dans une logique de 'hand over' aux autorités nationales, à être accompagnés d'une stratégie de renforcement et de clarification de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune, notamment via le renouvellement de la NPNE.
- Il semble pertinent de contribuer à renforcer le maillage territorial des agences en charge de la promotion de l'emploi jeune au Sénégal en accompagnant le déploiement des PEEFJ et des ESS. Outre l'appui aux recrutements de personnels spécialisés en ressources humaines, l'Union européenne pourrait encourager l'intégration des bases de données sur les demandeurs d'emploi / offres d'emploi des différentes institutions publiques présentes dans les ESS et le partage de leurs analyses sur les secteurs porteurs en termes d'emploi. Le développement de projets communs de promotion de l'entrepreneuriat pourrait être considéré.

¹ Le PARERBA est mis en œuvre par ENABEL et World Vision sur financements FFU, et a pour objectif principal de lutter contre la pauvreté au Sénégal notamment par la création d'emplois pour les jeunes, confrontés au phénomène de l'émigration.

4. ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS CLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA REINTEGRATION

4.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

Si l'ETFP ne représente encore que 5 % du total des effectifs des étudiants sénégalais, le système étant dominé par l'enseignement classique, cette voie est de plus en plus prise en compte par les jeunes^{lxxii}. La FPT a récemment gagné en attrait, celle-ci étant de moins en moins considérée comme alternative en cas d'échec d'un parcours d'enseignement classique, mais davantage comme une opportunité d'accéder à un métier concret^{lxxiii}. Ce regain d'intérêt pourrait renforcer la portée des programmes de réintégration proposant des offres de FPT aux migrants de retour.

Si des réformes importantes ont été entreprises en vue de renforcer la gouvernance du secteur de l'ETFP et structurer ses sources de financement, celui-ci reste confronté à plusieurs défis. Tout d'abord, la couverture géographique de l'offre de formation sur le territoire est encore très limitée. La région de Dakar regroupe à elle seule 49 % des formations financées par le 3FPT et 52,6% des EFPT du pays, suivie par Thiès¹ et Ziguinchor² ^{lxxiv}. Plusieurs zones de départ et de retour telles que Kolda, Tambacounda, Kédougou, et Louga disposent d'une offre de formation encore trop modeste^{lxxv}. Les jeunes sont ainsi souvent contraints de se déplacer sur de longues distances pour se former, ceci impliquant des coûts supplémentaires parfois difficiles à assumer.

L'adéquation du contenu des formations professionnelles avec les besoins des secteurs porteurs de l'économie sénégalaise reste insuffisante. L'offre de formation se concentre aux deux tiers (71%) sur le tertiaire, et de manière marginale sur le secteur primaire qui concentre la majorité des opportunités d'embauche^{lxxvi}. Les acteurs privés actifs dans les secteurs économiques clés (BTP, textile, tourisme, sécurité) interrogés par Altai Consulting au Sénégal ont fait état du peu, voire de l'absence de dialogue, avec les structures publiques en charge de la FPT s'agissant de leurs besoins en termes de recrutement, pourtant importants^{lxxvii}. Les programmes œuvrant à l'amélioration de la connexion entre la FPT et le marché de l'emploi gagneraient à être appuyés dans la durée.

Le manque de capacités matérielles, humaines et financières des CFP peut limiter leur capacité d'accueil des migrants de retour. La plupart des EFPT manquent de capacités pour prendre en charge une demande de formation exponentielle avec un matériel obsolète et un personnel en nombre insuffisant et parfois insuffisamment qualifié^{lxxviii}. Par ailleurs, les offres de formation proposées ne correspondent pas toujours aux préférences des migrants de retour, qui recherchent, en majorité – comme de nombreux jeunes en situation de vulnérabilité – des formations de courte durée, financièrement accessibles et sur des métiers porteurs.

- **Les certificats de spécialisation (CS), bien adaptés aux besoins des migrants de retour sont encore peu intégrés dans l'offre de formation.** Les EFPT proposent majoritairement des formations de deux à trois années aboutissant à l'obtention d'un CAP, d'un BT ou d'un BTS. Les CS, développés par le MEFPAL à partir de 2016 avec le soutien de la Banque mondiale³ sont des formations courtes, durant de trois à six mois. Un comité technique du MEFPAL⁴ évalue les projets de création de CS déposés par les EFPT selon une grille élaborée avec la Banque mondiale. Les EFPT doivent démontrer qu'ils disposent des ressources

¹ La région de Thiès regroupe 16% des formations financées par le 3FPT et environ 10% des EFPT du pays.

² La région de Ziguinchor regroupe 8% des formations financées par le 3FPT et 7,4% des EFPT du pays.

³ Dans le cadre du projet d'appui à la Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (FPEC).

⁴ Présidé par le Ministre et composé de l'ONFP, de la DRFPT et du 3FPT.

techniques et matérielles pour accueillir la formation et que les filières métiers enseignées sont porteuses en termes d'embauche. Le modèle des CS est donc vertueux et répond souvent efficacement aux besoins en compétences des acteurs privés sur un territoire. Par ailleurs, le 3FPT finance les études de la plupart des élèves des CS via des bons de formation qui couvrent 90%, voire occasionnellement 100% de leurs frais de scolarité. Au total, plus de 15 000 personnes ont été formées par des CS depuis leur lancement^{lxxxix}. Outre la Banque mondiale, le développement des CS a également été soutenu par plusieurs PTF comme l'AFD et LuxDev¹.

- **Le coût d'accès à la formation peut freiner l'enrôlement et l'assiduité des migrants de retour**, contraints de travailler en parallèle, notamment quand les programmes ne subventionnent pas les coûts de transport, de logement et de restauration^{lxxx}. Si les EFPT offrent des formations pour la plupart payantes, les PEEFJ proposent quelques formations gratuites et des bourses sont accessibles auprès d'organismes comme le 3FPT ou la GIZ.

4.1.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR PAR LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Les réformes entreprises dans le secteur de la FPT au Sénégal permettent d'offrir des perspectives intéressantes pour des partenariats dans le cadre de programmes de réintégration de migrants de retour. Jusqu'à présent, les EFPT vers lesquels les migrants de retour ont le plus souvent été orientés sont les CFP et les Centres Régionaux de Formation Professionnelle (CRFP)². De nouveaux partenariats pourraient également être conclus avec les EFPT modernisés et innovants ayant récemment bénéficié d'appui pour l'adaptation de leur *curricula* au marché du travail. Les lycées professionnels spécialisés comme le lycée industriel de Kédougou (FP#4) et le lycée technique Maurice Delafosse (FP#9) ont ainsi récemment été renforcés par la Banque mondiale dans le cadre du FPEC. Ces lycées ont réaligné leur *curricula* sur des secteurs plus en phase avec le potentiel économique local et ont renforcé leurs liens avec les acteurs économiques de leurs branches de métiers.

L'État a développé des partenariats public-privé dans la gestion, la mise en œuvre et le suivi de programmes de formation de nouveaux EFTP, parmi lesquels^{lxxxi} :

- **Les Instituts Supérieurs d'Enseignements Professionnels (ISEP)**, gérés par le MESRI, soutenus par l'AFD et la Banque mondiale. Les ISEP sont des dispositifs innovants offrant un enseignement pratique de haut niveau et une immersion des étudiants dans le secteur privé tout au long de la formation, ce qui facilite leur insertion. Si deux ISEP fonctionnent bien (Diamniadio et Thiès), les autres manquent de ressources. L'ISEP le mieux équipé et bénéficiant d'une réputation d'excellence établie est l'ISEP de Thiès (FP#10).
- **Les CFP sectoriels**, créés dans des secteurs porteurs (horticulture, tourisme, aviculture) à Diamniadio, Ziguinchor et Thiès. Il s'agit essentiellement de centres sectoriels gérés dans le cadre d'un PPP et dont les contenus des formations sont précisés par les branches professionnelles et les « clusters » ou réseaux sectoriels de formation, composés de plusieurs établissements et administrés par un conseil d'administration présidé par le secteur privé (clusters tourisme, horticulture et aviculture). Ils ont pour avantage distinctif par rapport aux ISEP de disposer de critères de sélection plus souples, acceptant les étudiants diplômés d'un brevet d'études. Le CSFP Diamniadio, spécialisé dans le BTP, principal secteur d'embauche du pays, pourrait ainsi constituer un partenaire intéressant (FP#3).

¹ LuxDev met en œuvre le programme de « Formation professionnelle et technique et employabilité » (SEN/032) pour un montant de 34 millions EUR sur la période 2018-2022.

² Les CRFP sont considérés comme des CFP d'élite accueillant des élèves de plusieurs régions et proposant un accueil en internat à leurs étudiants. Avec des frais d'inscription plus élevés qu'un CFP, ils garantissent en revanche à leurs étudiants d'avoir accès à des stages en entreprise durant leurs formations.

Enfin, des initiatives privées et innovantes sont venues renforcer l'offre de FPT au Sénégal. A titre d'exemple, Sénégal Talents Campus (STC, FP#11), créé en 2021, ambitionne de répondre au besoin de professionnalisation des métiers des arts et de la culture, offrant des nouvelles formations qui s'alignent aux besoins d'un marché en éclosion. La première promotion du projet comptera 375 jeunes diplômés. STC a été soutenu lors de son lancement par l'UNESCO, via un appui au lancement de deux CS (Régie son et Régie lumière).

Tableau 1 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Centre	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
Région de Dakar			
CFPT Sénégal-Japon (FP#1)	Japon, BAD, Banque Mondiale, LuxDev, MEFPAL	Electricité, Bâtiment et Travaux Publics, Informatique, Transport, Mécanique	Dakar
Centre de Formations aux Métiers Portuaires et Logistiques (FP#2)	Entreprises du secteur, 3FPT, MEFPAL	Transport - conducteurs, Logistique	Rufisque
CSFP de Diamniadio (FP#3)	MEFPAL, 3FPT, GIZ, Banque Mondiale, AFD	Métiers du BTP	Diamniadio
ENFHT (FP#4)	MEFPAL et Ministère du Tourisme	Restauration, Femmes de chambre, Gestion Hôtelière.	Dakar
Lycée technique Maurice Delafosse (FP#5)	Ministère de l'Éducation Nationale, Banque Mondiale (FPEC)	Bâtiment, Mécanique, Electricité, Automobile, Chaudronnerie, Agro-alimentaire	Dakar
Sénégal Talent Campus (FP#6)	Privé	Métiers des Arts et de la Culture	Dakar
Région de Kédougou			
Lycée industriel de Kédougou (FP#7)	LuxDev, USAID, ministère de l'Éducation Nationale, 3FPT	Mécanique, Electricité, Sciences et techniques industrielles, Agriculture, Comptabilité, Maintenance, Bâtiment.	Kédougou
Région de Tambacounda			
CFP Don Bosco (FP#8)	MEFPAL, VIS, 3FPT	Agriculture, Bâtiment, Electricité, Mécanique, Photovoltaïque	Tambacounda

CFP de Tambacounda (FP #9)	MEFPAL, ONFP, 3FPT, FNUAP, LuxDev	Agriculture, Commerce, Administration, Climatisation, Plomberie, Electricité, Coiffure	Tambacounda
Région de Ziguinchor			
CFP Ziguinchor Saint-Éloi (FP#10)	MEFPAL, partenaires privés, ONG MANOS UNIDAS	Mécanique, Electricité, Génie Civil, Chaudronnerie.	Ziguinchor
Région de Thiès			
ISEP de Thiès (FP#11)	MESRI, AFD, Banque Mondiale, UE, AUF	Bâtiment, Tourisme, Administration et finance, Médias, Communication, numérique, Informatique, Transport ferroviaire, agrobusiness	Thiès
Région de Saint-Louis			
CFP Saint-Louis (FP#12)	MEFPAL, 3FPT, Conseil Départemental	Comptabilité, Couture, Restauration, Coiffure, Développement Local, Santé Communautaire, Horticulture	Saint-Louis
Région de Kaolack			
CFP de Kaolack (FP#13)	MEFPAL, 3FPT, ANPEJ, Conseil Départemental	Bâtiment, Informatique, Santé, Agriculture, Couture, Administration et Finance, Restauration	Kaolack

4.1.3. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Save the Children (FA#1), World Vision (FA#2) et Eclasio (FA#3) ont développé une expertise importante dans le secteur de la FPT, justifiant l'exploration de futurs partenariats avec ces structures dans le cadre de la prise en charge des migrants de retour. Par leur présence sur tout le territoire sénégalais, ces structures répondent au déficit d'EFPT et d'offre de formation dans les régions de retour (et de départ) des migrants. En adéquation avec le niveau d'alphabétisation inégal parmi les migrants de retour, ces formations sont souvent dispensées en langues locales^{lxxxii}. Ces programmes incluent également un accompagnement à l'accès au crédit, qui permet de renforcer la durabilité des projets d'entrepreneuriat montés à la suite des programmes de formation suivis^{lxxxiii}. Enfin, l'ancrage communautaire de ces structures diminue les coûts de leurs programmes de formation, car elles ont davantage recours à des experts recrutés localement qu'à des opérateurs de formation privés^{lxxxiv}.

A travers ses différents programmes, Eclasio a ainsi acquis une expertise transverse sur la FPT allant de l'élaboration de modules de formation de 4 à 6 mois portant sur des filières métiers et des compétences de vie (tout à fait adaptés aux besoins des migrants de retour), l'appui à des EFPT dans leurs capacités d'accompagnements de leurs apprenants vers l'insertion professionnelle jusqu' à la structuration de filières d'apprentissage. Autre exemple, le projet 'Passerelles', financé par USAID depuis 2018, prévoit notamment la formation professionnelle de 2 500 jeunes (15 à 19 ans) au Sénégal,

dans le cadre d'un protocole d'accord avec Save the Children et le 3FPT. Le projet propose des filières de formation alternative à des jeunes qui n'ont jamais eu accès à l'éducation dans le cadre du système scolaire classique ainsi qu'une aide à l'acquisition de compétences de base en français et en mathématiques. Dans le cadre du projet 'Passerelles', le 3FPT s'est engagé à prendre en charge 50% des coûts de formation des jeunes sélectionnés. Des migrants de retour ont été inclus dans les programmes de formation professionnelle de ce projet dans ses différentes zones de mises en œuvre.¹

Au niveau de l'État du Sénégal, les principales réformes et innovations de l'ETFP ont été soutenues ces dernières années par le 3FPT (FA#4). Il s'agit d'une institution avec laquelle il semble essentiel d'engager une coopération soutenue, car le 3FPT est doté de fortes capacités financières, d'une véritable expertise technique dans l'ingénierie de formation et des capacités nécessaires pour développer un programme dédié à la formation des migrants de retour grâce à son important réseau de partenaires sur tout le territoire sénégalais.

Les PTF actifs dans le secteur de la FPT continuent à appuyer le déploiement des EFPT à travers toutes les régions du Sénégal. Outre l'équipement des huit ISEP existants, la Banque Mondiale (FA#5) est en discussion avec le MESRI pour en construire deux nouveaux d'ici la fin 2023^{lxxxv}. L'AFD (FA#6) et la KfW se sont également engagées à construire respectivement deux et quatre ISEP supplémentaires d'ici fin 2024. Par ailleurs, dix nouveaux CFP-cluster similaires au CSFP-BTP à Diamniadio doivent être construits à travers le pays grâce au soutien de la Banque mondiale et de l'AFD d'ici la fin de l'année 2024^{lxxxvi}.² Ils pourront être développés dans des secteurs d'avenir comme l'écoconstruction, la foresterie, l'industrie minière, l'agro-alimentaire ou le commerce de grande envergure. L'AFD soutient par ailleurs la formation des jeunes ruraux en renforçant les Maisons Familiales Rurales, des centres de formation établis dans les zones rurales et animées par des professionnels d'une branche métier. Enfin, un modèle de gestion concessif de CFP est en cours d'élaboration dans le cadre du projet VET Toolbox 2 rassemblant un large consortium de PTF, dont LuxDev (FA#7). Ces CFP de troisième génération seront gérés entièrement par une entreprise. Par exemple, un futur CFP spécialisé dans les métiers mécaniques et de conduite de véhicules lourds devrait être géré par l'entreprise Volvo.

En dehors des modèles et centres traditionnels de la FPT, les formations proposées par LuxDev dans le cadre du programme ACEFOP disposent d'une plus-value majeure : la mobilité. Les unités mobiles de formation mises en place peuvent se rendre dans des zones reculées où se trouvent des migrants de retour. Par ailleurs, les agents d'ACEFOP ont soutenu le regroupement des apprenants en GIE avec succès en travaillant à l'animation et structuration de ces groupements tout au long de la formation. Le suivi post-formation développé a été efficace, en raison notamment de la mise à disposition d'aides financières au lancement de projets entrepreneuriaux à la sortie du programme. De futures phases de programmation relatives à la réintégration des migrants de retour gagneraient à répliquer ce dispositif.

De plus, comme mentionné plus haut (section 4.1.2), l'ETFP au Sénégal a évolué ces dernières années autour d'une dynamique tendant à rapprocher les *curricula* des besoins en compétences du secteur privé. Les nouveaux types d'EFPT comme les ISEP ou les CFP-cluster sont prometteurs en raison des nombreuses passerelles développées avec le secteur privé, des partenariats encouragés par l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPÉ) de l'UNESCO – Pôle de Dakar (FA#8) dans le cadre du projet PEFOP. Ces EFPT ont par exemple mis en œuvre une gouvernance en partenariat public-privé, intégré des professionnels actifs dans le corps enseignant, et signé de nombreuses conventions de partenariats avec des entreprises pour y placer leurs étudiants. Des projets d'incubateurs sont en gestation dans tous ces nouveaux établissements, ce qui confirme

¹ Cette catégorie de bénéficiaires n'est cependant pas isolée dans le système de suivi du programme Passerelles, qui ne dispose donc pas de chiffres sur le nombre exact de migrants de retour formés. Aucun référencement spécifique de l'OIM ou des BAOS vers le Programme n'est actuellement en place.

² La mouture exacte de ce futur projet monté et principalement financé par la Banque Mondiale, ses dates de réalisations et son budget n'étaient pas encore définis à la date de rédaction de ce rapport.

leur appétence à soutenir les projets entrepreneuriaux de leurs étudiants et à développer des modules d'enseignement dédiés. L'IPE-UNESCO, tout comme LuxDev ou le 3FPT, soutient par ailleurs la mise en application de l'APC mais a également soutenu la formalisation et la reconnaissance par une certification nationale des formations professionnelles en langues locales (pulaar, mandingue, wolof) proposées par la SODEFITEX (FP#23).

Il y a donc une opportunité pour l'UE d'engager un dialogue avec ces acteurs pour que les besoins spécifiques des migrants de retour soient pris en considération dans l'offre de formation de ces nouveaux établissements, par exemple en adaptant une partie de ces offres de formation pour qu'elles soient spécifiquement accessibles à des publics vulnérables. Par ailleurs, dans le cadre de son programme « Apprendre », l'AFD appuie le renforcement en compétences des enseignants, un aspect essentiel de la montée en puissance des EFPT qui pourrait continuer à être soutenu. Outre le développement de nouvelles filières et d'établissements modernes de formation, l'UE pourrait enfin envisager de coordonner son action avec des PTF spécialisés dans la rénovation et mise à niveau des EFPT. Dans ce cadre, un dialogue accru avec la Délégation du Québec et la Fédération des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel (FCEGEPS), qui a participé à la construction et rénovation de nouveaux EFPT au Sénégal^{lxxxvii}, ainsi qu'à l'élaboration des ISEP, semble indiqué^{lxxxviii}.

Tableau 4 : Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de la formation professionnelle avec lesquels un renforcement de la coopération pourrait être envisagée

Structure	Projets	Secteurs d'intervention	Zones géographiques	Statut des projets
Save the Children (FA#1)	Passerelles	Renforcement des compétences de vie des jeunes, accompagnement vers l'emploi, structuration des filières métiers, intégration communautaire	Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor	En cours 2018-2023
World Vision (FA#2)	Skills Training for Employment Program (STEP)	Programmes de formations des jeunes vulnérables, programmes de mentorat et d'accompagnement vers l'emploi	Kolda	2016
Eclasio (FA#3)	GOYN	Formations et développement de parcours d'insertion pour des jeunes chômeurs	Région de Thiès	En cours 2021-2026
	IDEAL	Renforcement des EFPT, soutien aux CAI, appui aux CAOSP	National	En cours 2020-2022
	VET ToolBox	Appui à la structuration d'une branche professionnelle	National	En cours Avril à septembre 2022

3FPT (FA#4)	Programme populations vulnérables, dispositif d'assistance	Financement de la FPT, soutien technique à la FPT	National	En cours
Banque Mondiale (FA#5)	FPEC	Soutien au développement du secteur de la formation professionnelle et technique	National	Clôturé 2015 - 2020
AFD (FA#6)	PADES	Soutien au développement du système éducatif, consolidation du pilotage de la politique éducative	National	En cours (depuis 2018)
	MFR	Soutien à la formation dans les zones rurales	National	En cours 2019-2022
	APPRENDRE	Formation des enseignants	National	En cours 2018-2025
LuxDev (FA#7)	VET Toolbox 2	Soutien au développement de la FPT, améliorer le lien au sein des EFPT entre développement des compétences et marché de l'emploi	National	En cours 2020-2024
	ACEFOP	Soutien au développement de filières de formation par l'apprentissage	Régions de Kédougou, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor	En cours 2017-2022
IPE – UNESCO (FA#8)	Projet plateforme d'expertise en formation professionnelle au Sénégal	Soutien à l'élaboration de <i>curricula</i> , soutien au développement de PPP dans la FPT, soutien à la diffusion de l'APC	Dakar	Clôturé en juin 2022

Enfin, une collaboration renforcée avec l'Agence Universitaire Francophone (AUF) pourrait être envisagée afin de développer des actions communes en vue de promouvoir des réformes institutionnelles comme la promotion de l'alternance et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), pouvant indirectement bénéficier aux migrants de retour. Par ailleurs, l'AUF a développé un programme visant à aider l'insertion des jeunes issus de l'université, en créant des centres d'employabilité, en formant les jeunes en *soft skills* ou encore en développant la préincubation entrepreneuriale. Si leurs formations requièrent d'avoir un diplôme universitaire ou *a minima* le baccalauréat et ne sont donc pas en tant que telles accessibles aux migrants de retour, au regard des compétences de l'AUF en ingénierie de formation, et des excellentes relations qu'entretient l'AUF à la fois avec les autorités publiques avec le monde de l'entreprise, une initiative commune à destination des migrants de retour pourrait être imaginée.

Opportunités d'action à court terme

- L'offre de formation étant développée dans les grands centres urbains au Sénégal, plusieurs établissements de formation publics présents sur tout le territoire disposent de bonnes capacités d'accueil, ont l'habitude de travailler avec des publics vulnérables et ont déjà collaboré avec des PTF. Ces structures peuvent devenir les principaux partenaires d'accueil de migrants de retour sur le volet FPT.
- Les CS et programmes de formation continue établis ces dernières années au sein des EFPT semblent être les instruments de formation les plus adéquats pour les migrants de retour. Il semble pertinent de continuer à appuyer leur développement, en coordination avec des partenaires comme le 3FPT, l'IPE-UNESCO et l'AUF.
- Des PTF comme Save the Children, World Vision et LuxDev ont développé des méthodes et instruments de formation efficaces, à large échelle et sur tout le territoire. Ces formations de courte durée, gratuites et parfois mobiles correspondent parfaitement aux besoins des migrants de retour. Il est particulièrement conseillé pour l'UE de renforcer les synergies avec ces acteurs. Le recours à ces structures pourrait donc être pertinent dans les régions où l'offre de formation publique est insuffisante.

Opportunités d'action à moyen terme

- Certains EFTP sont situés dans des zones clés de migration de retour au Sénégal et ont des structures satisfaisantes, mais bénéficieraient de davantage de renforcement pour leur offre de formation et capacités d'accueil.
- Une coopération accrue avec des acteurs majeurs de la FPT au Sénégal (3FPT, IPE-UNESCO, AFD, LuxDev, Banque Mondiale) permettrait de bénéficier des capacités éprouvées de ces institutions tout en insérant des migrants de retour dans des dispositifs de soutien déjà existants.

4.2. ENTREPRENEURIAT, AUTO-EMPLOI ET SERVICES FINANCIERS

4.2.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

L'entrepreneuriat est considéré par le gouvernement comme par les PTF comme la voie la plus porteuse de création d'emplois en faveur des jeunes au Sénégal. Le « sous-emploi » peu durable et faiblement payé, corrélé à l'importance de l'économie informelle dans des secteurs d'embauche majeurs comme l'agriculture ou la construction, font de l'auto-emploi l'une des seules options afin de sortir du chômage et de l'extrême pauvreté^{lxxxix}. Selon l'ANSD, le secteur informel représentait en 2019 environ 60% du PIB, employait 90% de la main d'œuvre et générait 20% des investissements au Sénégal^{xc}. Le développement de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi est en conséquence fortement promu aussi bien dans le cadre du PAP2A que dans la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP)^{xcii, xciii}. Ceci a entraîné une forte augmentation du nombre d'entreprises enregistrées, en particulier des entreprises individuelles¹.

Un certain nombre de mesures ont été prises par le gouvernement sénégalais pour encourager le développement de l'auto-emploi. En premier lieu, l'administration sénégalaise a œuvré à la mise en place d'un environnement réglementaire favorable en créant en 2014 le statut d'entrepreneur et en simplifiant les formalités administratives nécessaires à la création d'entreprise^{xciii}. Depuis 2020, le Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE), compris dans l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX), regroupe l'ensemble des services intervenant dans la création d'une entreprise². La loi relative à la création et la promotion des start-ups au Sénégal (« Start-up Act »^{xciv}), entrée en vigueur en 2020, prévoit des incitations fiscales et dispositions de labellisation. Par ailleurs, en parallèle de la DER/FJ, qui demeure la principale structure d'impulsion et de dynamisation de l'entrepreneuriat au Sénégal, plusieurs agences publiques (Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole – ANIDA, Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat – APDA, ANPEJ) ont développé des programmes d'accompagnement de projets entrepreneuriaux – aux niveaux de succès variés^{xcv}.

Si la majorité des migrants de retour se projette dans l'auto-emploi, la principale limite des projets appuyés en ce sens tient à l'accès aux financements. Les migrants de retour, comme toutes les populations vulnérables au Sénégal, peinent à accéder à des financements pour soutenir leurs projets entrepreneuriaux. Les institutions financières et le système bancaire sénégalais demandent en effet des garanties (titres fonciers, contrats d'embauche, historiques bancaires), dont disposent rarement ces populations. Les procédures d'obtention des prêts sont considérées par les bénéficiaires comme longues et complexes^{xcvi}. De plus, les institutions financières, y compris les banques publiques comme la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE) et le Crédit Agricole, prêtent à des taux très élevés, situés entre 8% et 12% en moyenne^{xcvii}, et imposent des conditions strictes interdisant tout découvert, limitant ainsi la flexibilité financière nécessaire au lancement de certains projets^{xcviii}. Ces obstacles n'ont donc pour l'instant pas permis un accès large à des financements supplémentaires pour les migrants de retour, pour les projets desquels les montants alloués par les PTF restent généralement limités^{xcix}.

¹ Au Sénégal le nombre d'entreprises nouvellement immatriculées au numéro d'identification nationale des entreprises et associations (NINEA) s'est établi à 55 085 en 2019 soit un accroissement de 7,3% par rapport à 2018. Au sein de cet ensemble, 46 586 entreprises individuelles étaient répertoriées avec une augmentation de 9,1% de leur nombre en 2019 (données ANSD).

² L'auto-entrepreneur peut désormais obtenir en quelques jours un registre du commerce, un avis d'immatriculation et une déclaration d'établissement ; des procédures qui pouvaient dans le passé s'étaler sur plusieurs mois. Les frais de création d'une entreprise ont également été abaissés.

Le secteur financier au Sénégal est actuellement caractérisé par une dualité entre le système bancaire d'une part, le système financier informel et décentralisé de l'autre^c. Les institutions de microfinance ont pour objectif principal d'offrir des services financiers à des personnes, comme les migrants de retour, qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers traditionnels. L'écosystème financier sénégalais s'est considérablement développé ces dernières années et on dénombre désormais une trentaine d'organisations de microfinance avec des agences dans tout le pays^{ci}. Or, leur fonctionnement actuel, les conditions de financement, la durée des prêts et les taux d'intérêts qu'elles pratiquent manquent de flexibilité et ne sont souvent pas adaptés à la situation économique précaire des migrants de retour au Sénégal. A titre d'exemple, certaines de ces structures imposent le versement d'une caution de 10 à 25 % du montant du crédit, ou des prêts à un taux de 14%, remboursables en 12 mois maximum.

Un seul programme sur financement FFU a collaboré avec une agence de micro-crédit : il s'agit du PARERBA, dont le partenariat avec l'agence Baobab a rencontré un succès mitigé. La cible visée de 6 000 MPME soutenues via la mise en relation des « agro-entrepreneurs » avec l'agence Baobab n'a pas été atteinte : seules 500 MPME ont obtenu un prêt, la complexité des procédures exigées par Baobab ayant représenté un obstacle. Outre des démarches en ligne, qui ont été facilitées grâce à l'action du PARERBA (mais demeuraient parfois difficiles en cas de mauvaise connexion à internet), Baobab exigeait des porteurs de projets qu'ils se déplacent en ville à plusieurs reprises pour finaliser leurs dossiers, ce qui était trop compliqué pour certains.

Plusieurs ONG, soutenues par des PTF, travaillent à dynamiser le secteur de la finance solidaire au Sénégal. Dans plusieurs programmes désormais clôturés, le GRET avait ainsi appuyé des mutuelles agricoles dans l'Ouest et le Sud du Pays. World Vision ou Entrepreneurs du Monde ont respectivement aidé les structures MEC FADEC et FANSOTO à développer des agences de microfinance solidaires, dont les conditions financières (taux bas, souplesse des conditions de remboursement, crédits sectorialisés) et l'accompagnement s'adressent à des publics vulnérables.

4.2.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR PAR L'ENTREPRENEURIAT ET L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS

4.2.2.1. Partenariats possibles avec des structures d'appui à l'entrepreneuriat

Au vu des enseignements tirés de la programmation FFU et d'initiatives similaires, les structures d'appui à l'entrepreneuriat avec lesquelles des partenariats à court terme pour la réintégration des migrants de retour au Sénégal pourraient être envisagés ont été identifiées selon plusieurs critères :

- **Agri-Jeunes** fournit un accompagnement complet aux migrants de retour. Le programme informe en premier lieu les jeunes sur les défis et opportunités associés à l'entrepreneuriat agricole. Agri-Jeunes renforce par la suite les compétences professionnelles effectives des bénéficiaires (compétences techniques sur un métier d'une filière porteuse dans l'agro-business, gestion financière, formalisation de l'entreprise, développement personnel etc.) et facilite enfin leur accès au crédit agricole, notamment à travers un référencement vers la DER/FJ^{ci}.
- Le suivi continu de la situation de l'entreprise et des besoins en renforcement des compétences des entrepreneurs via l'incubation explique également le choix de **Baziness Lands** comme partenaire. Par ailleurs, Baziness Lands propose un appui important à la formalisation des entreprises ainsi que des formations en gestion d'entreprise et dans l'élaboration de plans d'affaires, des compétences clés dont ont besoin les migrants de retour – entrepreneurs.

Tableau 5 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour par l'entrepreneuriat

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
Agri-Jeunes (FP#14)	Programme public appuyé par le FIDA et la BAD	Formation et appui à l'entrepreneuriat agricole	Sénégal
Baziness Lands (FP#15)	GRET, LuxDev, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), OIM	Incubation	Ziguinchor

4.2.2.2. Partenariats en vue de favoriser l'accès aux financements

Un partenariat avec la DER/FJ, agence centrale du financement des projets entrepreneuriaux au Sénégal, y compris pour les migrants de retour, est recommandé. Créée en 2017, la DER/FJ dispose de quatre mécanismes distincts d'accompagnement financier couvrant le lancement des projets d'auto-entreprises individuelles, le renforcement des fonds de roulement de l'entreprise, les investissements sectoriels et le lancement d'incubateurs. Sollicitée en co-financement sur la quasi-totalité des dispositifs de réinsertion des migrants de retour par l'entrepreneuriat, la DER/FJ a développé une véritable expertise dans le soutien aux projets entrepreneuriaux, dont les migrants de retour pourraient bénéficier. La DER/FJ bénéficie actuellement d'un appui conséquent de la part de l'AFD et de la BAD dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Projet d'Appui et de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales des Femmes et des Jeunes (PAVIE – 1) qui dispose d'un budget alloué de 74 milliards FCFA¹ (voir section 4.2.3).

En parallèle, le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB), logé au ministère de l'Elevage, finance également des projets entrepreneuriaux². Un partenariat avec le FONSTAB semble adéquat, car il pourrait favoriser l'accès aux financements de projets agricoles portés par certains migrants de retour.

Des agences de microfinance solidaire comme FANSOTO et la mutuelle d'épargne et de crédit (MEC) FADEC sont en mesure de fournir toute une gamme de services financiers (crédits facilités, services d'épargne, transferts d'argent notamment) **et non-financiers** (formations, accompagnement) **utiles au développement des microentreprises des migrants de retour.** FANSOTO, en particulier, et dans une moindre mesure la MEC FADEC, ont une approche holistique prévoyant des formations, un suivi rapproché des bénéficiaires et un appui technique au développement des projets, adaptés aux besoins des publics vulnérables. FANSOTO et la MEC FADEC octroient en outre des crédits sans garantie ni caution solidaire ou personnelle.

Par ailleurs, le lancement récent d'un nouveau fonds global pour renforcer la lutte contre la migration irrégulière au Sénégal, dans le cadre du projet GMD (financement FFU), devrait offrir des possibilités additionnelles pour financer des projets entrepreneuriaux. Le montant total alloué, 1 milliard FCFA (soit environ 1,5 millions EUR), sera divisé en un fonds national destiné aux associations investies dans l'insertion des jeunes et la réintégration des migrants de retour, et plusieurs fonds régionaux destinés à financer le démarrage et le renforcement d'activités productives

¹ Dont 41 milliards FCFA de prêt de la BAD et 13 milliards FCFA de prêt de l'AFD.

² Le FONSTAB a été créé par décret n° 2007-1353 du 6 novembre 2007, mais a démarré effectivement ses activités en juin 2009. Il a pour objet la modernisation et l'intensification des productions animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels de l'Elevage de manière durable et sur toute l'étendue du territoire.

individuelles ou collectives. Lancés en février 2022, ces fonds régionaux devraient être gérés de manière décentralisée au niveau des BAOS (logés dans les ARD), qui diffuseraient les appels à candidature, abriteraient le comité de sélection des projets, et réaliseraient possiblement un suivi des projets financés. La faiblesse du budget prévu et le risque de terminaison de ces fonds à la fin du projet GMD en février 2023 sont néanmoins à prendre en considération.

Enfin, des structures publiques encourageant les porteurs de projets de la diaspora dans les zones d'origine peuvent indirectement bénéficier aux migrants de retour au Sénégal, leurs capacités restent encore limitées. Parmi ces structures, le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE)¹ a pour objectif à long terme la facilitation du retour et de la réintégration de migrants sénégalais par la possibilité de développer des AGR grâce aux investissements réalisés par la diaspora. Supposé être un instrument central d'appui au retour, le FAISE n'est actuellement plus en mesure de consentir des prêts en raison d'une mauvaise gestion et de capacités financières en baisse^{ciii}.

Tableau 6 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour pour l'accès aux financements

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
FONSTAB (FP#16)	Etat du Sénégal, PTF ponctuellement	Financement de projets d'entreprise dans des filières prioritaires d'élevage	Sénégal
BAOS – Fonds régionaux (FP#17)	AECID (programme GMD)	Accueil, orientation et suivi des migrants de retour, financement de projets entrepreneuriaux	Sénégal
DER/FJ (FP#18)	80 partenaires dont AFD, BAD, OIM, USAID, Fonds Khalifa pour le développement	Financement, accompagnement technique et incubation des projets entrepreneuriaux	Sénégal
FANSOTO (FP#19)	Entrepreneurs du Monde, AFD, Principauté de Monaco	Appui aux AGR, services financiers (épargne et microcrédit) et non financiers (formations, suivi-accompagnement social).	Sédhiou, Ziguinchor, Matam
MEC FADEC (FP#20)	World Vision, Babyloan, BDNE, Crédit Agricole	Financement de projets entrepreneuriaux et de TPME (en particulier dans les secteurs agricoles)	Saint-Louis

¹ Le FAISE est un fonds d'investissement et de garantie mis en place par l'Etat du Sénégal en 2008 – sous la tutelle du MAESE – pour promouvoir les investissements productifs des Sénégalais de l'extérieur. Concrètement, le FAISE accorde un appui financier allant de 5 à 15 millions FCFA aux Sénégalais de l'extérieur désirant réaliser leurs projets dans les secteurs de développement du pays. Dans la même veine, il est à relever que, grâce à la signature d'une convention de partenariat entre le FAISE et le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), il a créé au sein de ce dernier un sous-fonds dénommé « Fonds de Garantie pour l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur » (FOGARISE). Le FOGARISE a pour mission d'offrir des garanties aux porteurs de projet de la diaspora pour se faire auprès des banques commerciales.

4.3.3. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT DANS LES SECTEURS DE L'ENTREPRENEURIAT ET L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS

Les acteurs identifiés ci-après ont développé des programmes majeurs de soutien à l'entrepreneuriat au Sénégal, avec lesquels les collaborations envisageables dans le cadre d'une future programmation de l'UE sont nombreuses. Les migrants de retour pourraient ainsi être référés vers des projets de World Vision (FA#2) dont l'objectif est de soutenir l'entrepreneuriat, via des formations, l'aide à la structuration des producteurs agricoles, et l'appui au développement d'activités génératrices de revenus, en particulier dans les filières agricoles. World Vision dispose d'une plus-value importante dans son action en soutien de l'entrepreneuriat en raison de l'accès facilité que ses programmes incluent aux crédits attractifs octroyés par le World Vision Fund.¹

Eclosio (FA#3) et l'AFD (FA#5) ont également développé une importante expertise dans la conception et la mise en œuvre de programmes en soutien au développement de l'entrepreneuriat, en particulier agricole. Il est ainsi recommandé d'établir un partenariat élargi avec Eclosio et l'AFD car ces institutions proposent des programmes permettent à la fois de renforcer les capacités techniques et managériales des entrepreneurs via des formations, d'accompagner les producteurs agricoles en termes de stratégies commerciales ou d'optimisation de leurs méthodes de production, et de faciliter leurs accès aux financements. L'AFD et Eclosio appuient également la structuration des chaînes de valeur agricoles et artisanales afin de booster la création d'emplois. Avec le Projet d'Appui et de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales (PAVIE), qu'elle cofinance avec la BAD (FA#12), l'AFD a enfin contribué à élaborer un des principaux programmes actifs en soutien au développement des initiatives entrepreneuriales au Sénégal (12 652 soutenues en février 2022).

La diversité des programmes développés par les PTF dans le secteur de l'entrepreneuriat offre de nombreuses possibilités de synergies. En effet, ces institutions proposent des types d'appui variés : renforcement des MPME (GIZ, BAD), financement des projets entrepreneuriaux (GIZ, OFII, BAD), soutien à la création de projets entrepreneuriaux (GIZ, ENABEL), incubation (GIZ). Les secteurs concernés par cet accompagnement vont de l'agriculture à la transformation digitale. A titre d'exemple, le Programme régional de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) de la BAD contribue de manière cruciale à l'amélioration de la rentabilité des TPME agricoles par la modernisation des équipements, la construction d'infrastructures, le conseil en production et en vente de produits agricoles. Les cibles de ces dispositifs d'assistance peuvent être les migrants de retour au Sénégal ou, plus largement, des jeunes porteurs de projets. Ces initiatives peuvent enfin contribuer à renforcer la rentabilité et donc la survie des initiatives entrepreneuriales des migrants de retour.

Tableau 8 : Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projet	Zones géographiques	Statut des projets
World Vision (FA#2)	PACSAER	Régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine	En cours Janvier 2019 - Décembre 2022
Eclosio (FA#3)	PERSEE	Régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine	En cours Avril 2021 – Janvier 2024

¹ Les taux des crédits octroyés par le World Vision Fund sont très bas en comparaison des autres offres présentes sur le marché financier et ne requièrent pas la présentation de garanties.

	PARERBA	Région de Kaolack	En cours Octobre 2018- Septembre 2022
	PARERBA – APSU (Agir pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat)	Région de Diourbel	En cours Juin 2019- Septembre 2022
AFD (FA#6)	Compétence pour demain	National	En cours Février 2019 – Février 2023
	Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes (PAVIE) – 1	National	En cours Janvier 2020 – Décembre 2022
	Incubation d'institutions de microfinance	Ziguinchor, Sédhiou	En cours Octobre 2017 -
OFII (FA#9)	Dispositif de réintégration de l'OFII	National	En cours
ENABEL (FA#10)	Agropole Centre	Kaolack	En cours 2019 - 2024
GIZ (FA#11)	Réussir au Sénégal II	Kaolack, Louga, Diourbel, Kédougou, Matam et Kolda	En cours 2022 – 2027
BAD (FA#12)	PAVIE – 1	National	En cours Janvier 2020 – Décembre 2022
	Programme régional de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	Fatick, Kolda, Tambacounda, Kédougou, Matam et Ziguinchor	En cours 2015 -

Il semble opportun que l'UE considère également développer un partenariat avec le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF)¹. En effet, outre son implication dans le PARERBA sur le volet accès à la finance et éducation financière,² UNCDF a également signé en 2022 un partenariat avec le Consortium Jeunesse Sénégal pour développer des outils digitaux d'éducation financière qui doivent permettre de toucher un million de jeunes sur l'ensemble du territoire. Enfin, UNCDF s'est associé en 2022 au Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour proposer des modules d'éducation financière et entrepreneuriale à des GIE appuyés par le PAM. Un partenariat avec UNCDF pourrait donc être envisagé pour établir un programme d'éducation financière à destination des migrants de retour.

¹ Altai Consulting n'a pas pu s'entretenir avec UNCDF dans le cadre de cette étude.

²A la fin du programme en 2021, et grâce à l'action de UNCDF, les IMF ont atteint 8931 nouveaux clients et 2972 personnes ont été formées en éducation financière.

Opportunités d'action à court terme

- Il est fortement conseillé que l'UE privilégie les partenariats avec des structures publiques (Agri-Jeunes) ou des PTF (Eclasio, World Vision) présents nationalement, avec une capacité d'accueil importantes, et dont les programmes répondent aux défis de structuration, d'accès aux financements et de commercialisation des TPME via un coaching continu des bénéficiaires.
- Afin d'accroître le réseau mis à la disposition des migrants de retour dans le Sud du pays, un soutien pourrait également être apporté à l'incubateur Baziness Lands afin de renforcer sa capacité d'accueil des migrants de retour.
- Un partenariat avec World Vision et le Vision Fund, qui proposent des financements aux jeunes entrepreneurs en parallèle d'une formation professionnalisante et d'un soutien au développement de projet pourrait être développé afin d'étendre ce dispositif.
- Du point de vue de l'accès aux financements, l'UE pourrait considérer appuyer davantage l'offre publique de soutien financier au secteur porteur de l'agro-business, via le développement d'un partenariat avec le FONSTAB.
- Un partenariat avec les BAOS garantissant la survie de ces institutions, soutenues dans le cadre du projet GMD (sur financements FFU), pourrait permettre de disposer d'un instrument d'accompagnement des projets entrepreneuriaux dédié aux migrants de retour dès le démarrage de la future programmation de l'UE.
- L'accès aux financements pour les migrants de retour avec un projet entrepreneurial pourrait être également facilité via des structures comme FANSOTO et MEC FADEC qui ont développé une offre de services financiers et non-financiers adaptée en tout point aux besoins des populations vulnérables.
- Acteur central du financement des projets entrepreneuriaux, la DER/FJ gagnerait à être soutenue dans le cadre d'une collaboration lui permettant à la fois de perfectionner son dispositif de soutien technique et financier, de l'étendre et de développer des programmes adaptés aux publics vulnérables, incluant les migrants de retour.

Opportunités d'actions à moyen terme

- L'UE pourrait envisager de jouer un rôle plus central dans la coordination entre les multiples projets de renforcement de l'écosystème entrepreneurial, laquelle favoriserait une utilisation plus optimale des ressources ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie plus cohérente entre les différents partenaires.
- Un partenariat avec l'OFII pourrait permettre d'étendre la capacité de soutien financier d'un dispositif d'assistance technique au développement de projet entrepreneuriaux à la qualité reconnue, afin d'améliorer la durabilité des microentreprises de la réintégration des migrants de retour.
- La variété et l'ampleur des programmes de soutien à l'entrepreneuriat au Sénégal développés par des PTF tels que la GIZ, l'AFD, la BAD ou ENABEL, offrent de nombreuses possibilités de collaborations et synergies potentielles dans le cadre d'une future programmation de l'UE.
- Enfin, le développement de partenariats avec des programmes œuvrant sur les perceptions des filières (notamment agricoles), des revenus et valorisations associés pourrait être pertinents

4.3. EMPLOI SALARIE

4.3.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

Des initiatives d'ampleur sont en actuellement mises en œuvre pour développer les filières agricoles et industrielles, identifiées comme particulièrement porteuses au Sénégal^{civ}. Parmi elles, la création de Zones Économiques Spéciales (ZES). Dans la lignée du premier pilier du PSE, qui a pour ambition de faire émerger quatre nouveaux secteurs productifs (agriculture et agro-alimentaire, habitat, mines et tourisme) d'ici 2035, l'État a lancé 10 ZES pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers^{cv}. Celles-ci prennent la forme d'agropoles intégrés, de pôles industriels et d'un hub minier régional ^{cvi} et ont pour objectif d'impulser la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois au Sénégal. Dans cette optique, le MEFPAL a pour mission de faciliter l'adaptation des *curricula* de formation des EFPT aux besoins des employeurs au sein de ces ZES^{cvi}.

Au sein des ZES, plusieurs pôles industriels et deux agropoles ont été lancés avec l'appui de divers PTF. Lancée en 2017, la création des parcs industriels de Diamniadio, Diass et Sandiara a été soutenue par la Chine, l'ONUDI et la BAD. De même, deux agropoles dans les zones Sud (Casamance) et Centre (Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel), ont été lancées dans le but de renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et réduire la dépendance aux importations des produits agroalimentaires^{cvi}. Ces agropoles sont particulièrement soutenues par l'ONUDI, la BAD et ENABEL, à qui l'État du Sénégal a délégué la gestion de l'Agropole centre basée à Kaolack^{cix}.

Au-delà de ces initiatives, le gouvernement sénégalais a lancé plusieurs programmes publics de création d'emploi à grande échelle, conformément aux orientations détaillées dans la NPNE et le PAP2A^{cx}. A titre d'exemple, le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) vise à apporter une réponse à la problématique de l'emploi jeune à travers une double démarche de création de pôles de compétitivités économiques et d'aménagements structurants, permettant la mise en valeur de grands domaines, allant de 1 000 à 5 000 ha. A son lancement en 2014, il était prévu de créer 300 000 emplois dans 10 régions du Sénégal^{cx}. Le gouvernement mise également sur des projets de grande ampleur tels que celui du port de Ndayane (financé à hauteur de plus de 452 milliards FCFA – environ 840 millions USD), appelé à devenir le plus grand port d'Afrique de l'Ouest avec 14 500 emplois directs annoncés^{cxii}.

4.3.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION A COURT TERME DES MIGRANTS DE RETOUR PAR LE SALARIAT

Plusieurs entreprises jouant un rôle majeur dans leurs secteurs respectifs (agro-industrie, textile, BTP, etc.) ont mis en place des programmes de formation internes innovants, renforçant les opportunités d'embauche auxquelles des groupes tels que les migrants de retour pourraient avoir accès. A titre d'exemple, la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) a développé à partir de 2011 un programme de formation en langue locale (pulaar, mandingue, wolof) à destination des populations vulnérables dans plusieurs régions du Sud du Sénégal, étoffé dans le cadre d'un partenariat avec l'IIPE-UNESCO entre 2018 et 2021. Les *curricula* associés ont notamment été révisés en application de l'APC. Dans une perspective similaire, l'entreprise Aissa Dione Tissus, acteur central dans le secteur de l'ameublement et du textile dans les régions de Kaolack et de Dakar, a développé un programme de *master class* soutenu par le projet *VET Toolbox*. Eiffage a également développé une offre de formation professionnelle interne étoffée à destination de son personnel, notamment via le lancement d'Eiffage Université à Dakar.

À la suite des émeutes de mars 2021, l'État du Sénégal a lancé plusieurs programmes d'urgence visant à répondre à l'enjeu de l'emploi des jeunes, en particulier le Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion des jeunes « Xéyu Ndaw ñi », qui ambitionne de créer 65 000 emplois directs et a déjà abouti au recrutement de 10 000 agents de propreté au sein de l'unité de coordination de la

gestion des déchets solides (UGC). De tels programmes pourraient constituer des opportunités d'embauche immédiates pour les migrants de retour. Si ces solutions ne sont pas durables, elles pourraient leur permettre de répondre à leurs besoins financiers les plus urgents à leur retour au Sénégal.

Au sein du secteur porteur de l'agriculture, la principale agence publique d'embauche est l'ANIDA. L'agence construit des fermes et les équipe intégralement, puis recrute le personnel nécessaire à leur exploitation qu'elle aide ensuite à se constituer en GIE. A ce jour, plus de 5 000 bénéficiaires ont été recrutés dans les fermes de l'ANIDA. Disposant d'une forte expérience, et reconnu par les PTF, ce dispositif pourrait être rendu encore davantage accessible aux migrants de retour à travers le Sénégal ce qui leur permettrait, grâce aux techniques innovantes utilisées dans les fermes, d'accéder à des revenus relativement importants.

Enfin, implantée dans l'Agropole-Centre, la Coopérative des producteurs de Sel de Kaolack représente un important pourvoyeur d'embauche, et recrute des jeunes aux niveaux de qualification et aux compétences proches de celles des migrants de retour.

Tableau 9 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est recommandé en vue de la réintégration de migrants de retour par le salariat

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
SODEFITEX (FP#28)	IIFE-UNESCO, GIZ, État du Sénégal	Entreprise de taille moyenne / agro-industrie cotonnière	Basée à Dakar et Tambacounda, 7 usines dans tout le pays
ANIDA (FP#29)	BAD, FIDA, Banque Mondiale, 3FPT, DER/FJ, UE, ENABEL, AECID	Construction d'infrastructures, production, commercialisation de produits agricoles	Basée à Dakar, active dans tout le pays
Aissa Dione Tissus (FP#30)	UE, GIZ, LuxDev, Institut Boule, mécènes	Textile et ameublement	Dakar, Kaolack
Coopérative Sel Kaolack (FP#31)	DER/FJ, Programme « <i>Xeyu Ndaw gni</i> »	Exploitation du sel	Kaolack
Eiffage (FP#32)	/	Bâtiment et Travaux Publics, Génie Civil, Transport	National (siège à Dakar)
Xëyu ndaw ñi (FP#33)	État du Sénégal	Éducation, reboisement, sécurité, hygiène et travaux publics.	National

4.3.3. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT EN FAVEUR DE L'EMPLOI SALARIE

Les ZES, pôles industriels et agropoles ont bénéficié d'un soutien significatif de plusieurs PTF^{cxiii}, avec lesquels il serait pertinent de connecter davantage les futurs dispositifs de réinsertion des migrants de retour. Dans cette perspective, un dialogue et une coopération accrues

avec l'ONUDI (FA#13) sont ainsi recommandés en raison des grands programmes de soutien à l'agrobusiness et à l'industrie soutenus par l'agence, prometteurs en termes de création d'emploi. Il en va de même pour les programmes développés par la BAD (FA#12) pour le renforcement de la compétitivité du secteur privé, en particulier du secteur industriel.

Un futur partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT, FA#14), centré sur le renforcement de la formalisation du marché du travail et de l'économie sénégalaise semble approprié. La problématique du sous-emploi et l'informalité de l'économie sénégalaise demeurent un frein à l'activité de nombreux migrants de retour qui, en raison de leurs situations généralement précaires (notamment sur le plan administratif), y sont particulièrement vulnérables et travaillent souvent sans contrats et dans des conditions défavorables. En effet, les programmes de l'OIT, « Promotion du travail décent au Sénégal » et « Promotion de l'entrepreneuriat formel et innovant au Sénégal et en Gambie » (PROMEFI), œuvrent à la fois à promouvoir des politiques et stratégies d'emploi décent, à soutenir la formalisation des entreprises et à généraliser l'accès des travailleurs à la protection sociale.

Enfin, il semble pertinent d'envisager la possibilité d'un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, FA#15). L'agence est l'un des partenaires majeurs du Sénégal pour l'opérationnalisation du programme PSE Vert¹ qui a entre autres objectifs la création d'emplois verts, dont certains migrants de retour pourraient bénéficier.

Tableau 10 : Autres acteurs clés intervenant dans le cadre du renforcement de l'emploi salarié avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projet	Zones géographiques	Statut des projets
BAD (FA#12)	Programme d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitivité et à l'emploi (PAAICE)	National	En cours 2022 - 2025
	Projet d'appui à la promotion du secteur privé au Sénégal (PAPSP)	National	En cours 2012 -
ONUDI (FA#13)	Programme de partenariat pays - Sénégal (PCP-SEN)	Régions de Kaolack, Casamance, Saint-Louis, Dakar et Thiès	En cours 2015 -
OIT (FA#14)	Programme pays de promotion du travail décent du Sénégal	National	En cours 2018 - 2022
	PROMEFI	National	En cours 2021 -
PNUD (FA #15)	Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts au Sénégal (PACEV)	National	Clôturé
	Cadre de Coopération du PNUD (CPD)	National	En cours 2019 - 2023

¹ Le Programme PSE Vert est l'une des priorités de la deuxième phase du PSE. Il vise à apporter des réponses pratiques à la problématique de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Opportunités d'action à court terme

- Les partenariats avec des entreprises leader de secteurs porteurs de l'économie sénégalaise, avec des besoins de recrutement importants et à des niveaux de compétences correspondant aux profils des migrants de retour, également présents sur tout le territoire, pourraient être développés.
- Ces structures privées pourraient également être amenées à jouer un rôle plus important dans la formation professionnelle des migrants de retour, notamment à travers des programmes internes de montée en compétences tels que développés par SODEFITEX, Aissa Dione tissus et Eiffage.
- Le développement d'un partenariat avec un programme d'embauche publique massive comme XËYU NDAW ÑI offrirait la possibilité à l'UE de disposer d'une potentielle voie d'embauche immédiate pour les migrants à leur retour au Sénégal.
- Une collaboration avec une agence publique comme l'ANIDA en vue de faciliter l'intégration par l'emploi de migrants de retour au sein des GIE agricoles développés par cette agence, disposant d'un capital matériel et foncier de départ fourni par l'Etat, et présents sur tout le territoire, semble particulièrement pertinente.

Opportunités d'actions à moyen terme

- Une coopération avec l'OIT pourrait être établie en vue de soutenir l'élaboration d'un système opérationnel d'information publique sur le marché de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle.
- L'UE pourrait travailler en étroite collaboration avec l'OIT et la BAD afin d'élaborer des actions conjointes en soutien à la formalisation de l'économie sénégalaise et en renforcement de la compétitivité des entreprises. Ces programmes pourraient indirectement bénéficier aux migrants de retour en renforçant la rentabilité des entreprises et la qualité des emplois créés.
- Des synergies futures pourraient être trouvées avec des PTF comme l'ONUDI en charge de projets structurant de l'économie sénégalaise comme les pôles industriels et agropoles car ils particulièrement porteurs en termes d'emplois salariés créés.
- Par ailleurs, le développement de partenariats avec des acteurs privés et publics au sein de secteurs porteurs et attractifs comme le tourisme, le sport, la sécurité, l'exploitation minière et forestière pourraient être considérés. Ils nécessiteront une plus grande structuration de ces filières et l'expression coordonnée de leurs besoins en recrutement, un effort que l'UE pourrait contribuer à soutenir, par exemple en développant sa coopération avec le PNUD en termes d'emplois verts.

4.4. SOCIÉTÉ CIVILE ET MIGRANTS VULNÉRABLES

4.4.1. ÉTAT DES LIEUX

Les profils de vulnérabilité particuliers de certains migrants de retour nécessitent une prise en charge holistique pour assurer le succès de leur réintégration économique. Outre les traumatismes psychologiques présentés par certains d'entre eux, le faible niveau d'alphabétisation, les difficultés d'accès à la documentation d'état civil et le niveau d'endettement peuvent notamment constituer des freins significatifs à leur réintégration^{cxiv}. Si l'accompagnement psycho-social est désormais généralement considéré comme devant faire partie des dispositifs de réinsertion des migrants de retour, les difficultés d'accès à la terre et à la propriété, à un compte en banque ou encore à la possession de papiers d'identité ne le sont pas systématiquement.

Le Sénégal manque de structures en mesure d'assurer la prise en charge des besoins psychosociaux des jeunes vulnérables, y compris des migrants de retour. Le pays manque de psychologues et les principales structures de prise en charge, les centres académiques d'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP), manquent de moyens.

4.4.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR VULNERABLES

Le Sénégal compte actuellement 16 CAOSP (FA#34) dans lesquels sont affectés des psychologues conseillers avec lesquels il est conseillé que l'UE développe un partenariat, car ils proposent un appui psycho-social et un coaching en développement personnel à destination de populations vulnérables, dont occasionnellement des migrants de retour en fonction de leurs liens avec les BAOS et l'OIM^{cxv}. En effet les CAOSP et l'OIM n'ont pas de partenariat formel mais collaborent sur le terrain en fonction des éventuels besoins en soutien psycho-social de migrants de retour. Les CAOSP étaient invités entre 2018 et 2020 aux sessions d'écoute et de parole animées par l'OIM pour y présenter un module sur le bien être psycho-social. Cette collaboration s'est interrompue pendant la crise COVID et l'OIM privilégie, depuis 2022, l'ONG COOPI pour réaliser l'accompagnement psycho-social de migrants de retour (40 migrants sont en cours de référencement à COOPI). COOPI a elle-même noué des partenariats avec des CAOSP à Kolda, Tambacounda, Ziguinchor, Kaolack et Sédhiou pour l'appuyer dans l'accompagnement psycho-social des migrants de retour. Ces cinq CAOSP ont enfin bénéficié d'un appui du projet ACEFOP (LuxDev) au cours des dernières années et la fin du projet (prévue en septembre 2022) pourrait réduire leurs capacités d'accueil.

L'OIM a développé des partenariats efficaces avec plusieurs structures de la société civile pour leur référencer des migrants de retour et faciliter leur réintégration sociale et économique au Sénégal. Il est recommandé que ces partenariats continuent à être appuyés.

- **L'espace migration et développement de Sédhiou (EMDS, FP#35)** a été soutenu par l'OIM entre 2015 et 2019 pour équiper un site d'hébergement pour accueillir et orienter les migrants de retour. Une dizaine de migrants ont reçu un appui durant la pandémie de COVID-19 via l'EMDS. Le partenariat avec l'EMDS gagnerait donc à être poursuivi dans le temps.
- **House of Hope (FP#36)** est un centre d'appui psycho-thérapeutique, ouvert en 2018 sur financement allemand, qui accompagne les migrants de retour d'Europe et d'Afrique du Nord ainsi que les personnes vulnérables. Sa zone d'intervention reste pour l'instant limitée à Dakar malgré une forte demande en région et un partenariat pourrait permettre d'étendre ce dispositif géographiquement.
- **L'association La Joie des Orphelins (FP#37)** appuie les migrants de retour dans leurs démarches d'état civil, facilitant leur réintégration économique. L'OSC a déjà travaillé en partenariat avec l'OIM (qui a réhabilité son centre d'accueil en 2017 dans le cadre de l'IC UE-OIM), ainsi qu'avec des acteurs tels que Save the Children et Terre des Hommes. Son dispositif d'accueil transverse gagnerait à être répliqué et étendu.
- **Le Point d'Accueil Réfugiés et Immigrés (PARI) de Caritas Sénégal (FP#38)** est implanté au Sénégal depuis 1995 et est spécialisé dans la prise en charge des migrants et des migrants de retour. Le bureau du PARI-Caritas réalise un accompagnement sur l'accueil/l'hébergement d'urgence, l'assistance santé, la formation et le soutien à l'auto-emploi. Le PARI-Caritas place des migrants chaque année en apprentissage et en stage chez des partenaires. Il est recommandé de développer un partenariat avec cette institution afin d'étoffer ses capacités d'accueil et de bénéficier de son expertise en matière d'accompagnement des migrants de retour.

Tableau 11 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est recommandée en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
CAOSP (FP#34)	OIM, ACEFOP, Croix-Rouge Ziguinchor	Appui psycho-social	Sédhiou
EMDS (FP#35)	ARD, OIM, GIZ, GRDR	Assistance au logement d'urgence, aide à l'orientation, appui à l'élaboration du projet d'auto-emploi	Sédhiou
House of Hope (FP#36)	FKA, OIM, GIZ, ANPEJ, BAOS	Appui psycho-social	Dakar, région de Thiès
Joie des Orphelins (FP#37)	OIM, UE, Save the Children, Terre des Hommes, GRDR	Prise en charge sanitaire, alimentaire, vestimentaire, psycho-sociale, médiation familiale, hébergement, formation, appui juridique, appui à la création de GIE	Kolda
PARI – Caritas Sénégal (FP#38)	Caritas France, Caritas Belgique	Accueil, assistance santé, logement, assistance administrative, formations, appui à l'entrepreneuriat	Dakar

Focus Box 8 : Opportunités d'actions dans le cadre de la prise en charge et de la réintégration des migrants de retour les plus vulnérables

Opportunités d'action à court terme

- Les partenariats avec les OSC House of Hope, Joie des Orphelins et EMDS mis en place par l'OIM dans le cadre de l'IC UE-OIM pourraient être pérennisés dans le cadre d'une stratégie de coordination avec les structures gouvernementales impliquées dans la prise en charge et la réintégration des migrants de retour les plus vulnérables impliquant également des structures comme les CAOSP.
- Un partenariat avec une structure comme le PARI-Caritas gagnerait à être développé. Il pourrait permettre de développer un programme de soutien aux migrants de retour avec une structure spécialisée dans la prise en charge de ces bénéficiaires, et à même de fournir plusieurs types d'appuis (logement, santé, juridique, éducatif et économique).

Opportunités d'actions à moyen terme

- Il serait opportun que les programmations futures encouragent les partenariats avec les associations de migrants de retour. Ces associations peuvent en effet être impliquées aussi bien dans les dispositifs d'accueil et d'orientation, que dans le cadre de la réinsertion communautaire et de l'appui psycho-social. Il serait également pertinent que ces structures soient incluses dans les espaces de concertation territoriaux mis en place autour des enjeux migratoires.
- Un dialogue avec des PTF spécialisés dans l'accueil de populations vulnérables, notamment Save the Children ou Caritas, pourrait être établi afin de développer de nouveaux dispositifs d'accompagnement, notamment sur le plan des démarches administratives, juridiques et bancaires qui constituent des obstacles importants à la réintégration des migrants de retour.

-
- ⁱ *Assistance to voluntary and humanitarian return 2017 - june 2021*, OIM, 2021.
- ⁱⁱ *Migratory Map*, FRONTEX, données de mai 2022.
- ⁱⁱⁱ *Identifying the factors driving West African migration*, West African Papers, OCDE, 2018.
- ^{iv} *Déterminants économiques et socio-anthropologiques des migrations dans les régions du Sud et du Sud-Est du Sénégal : Kolda, Kédougou et Tambacounda*, LuxDev et Laboratoire GERM, 2019.
- ^v Politique Nationale de Migration du Sénégal, Etat du Sénégal – OIM, 2018.
- ^{vi} Procédures opérationnelles standard pour l'aide à la réintégration des migrants de retour au Sénégal, Dans le cadre de l'Initiative FFUE-OIM pour la Protection et la réintégration des migrants, CNRRPD – OIM, 2018.
- ^{vii} Plan Sénégal Emergent (2014-2023), République du Sénégal.
- ^{viii} Plan Sénégal Emergent : plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie 2019-2023, République du Sénégal
- ^{ix} *Economy Profile Senegal: Doing Business 2020*, Banque Mondiale, 2020.
- ^x Banque Mondiale, 2021.
- ^{xi} *Systematic country diagnostic of Senegal*, Banque Mondiale, 2018.
- ^{xii} *Systematic country diagnostic of Senegal*, Banque Mondiale, 2018.
- ^{xiii} Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue), ANSD, 2014
- ^{xiv} Banque Mondiale, 2021.
- ^{xv} Rapport “*State of Skills: Senegal*”, OIT, 2020
- ^{xvi} Rapport programme pays promotion du travail décent au Sénégal 2018-2022, OIT, Décembre 2017
- ^{xvii} Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (2018-2019) : Premiers résultats de pauvreté. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2019.
- ^{xviii} Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.
- ^{xix} *Migratory Map*, FRONTEX, données de mai 2022.
- ^{xx} Rapport Migration au Sénégal : Profil Migratoire au Sénégal, ANSD et OIM, 2018
- ^{xxi} Rapport “*State of Skills: Senegal*”, International Labour Organization, 2020
- ^{xxii} Rapport du cycle 1 de l'exercice TPML pour le Sénégal, Altai Consulting, 2019.
- ^{xxiii} Rapport Migration au Sénégal : Profil Migratoire au Sénégal, ANSD et OIM, 2018 ; entretiens conduits par Altai Consulting, mars et avril 2022.
- ^{xxiv} Samuel Hall (2018). Cartographie communautaire des zones de retour au Sénégal (Rapport de Synthèse), pour le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation Internationale pour les Migrations.
- ^{xxv} Entretiens conduits par Altai Consulting, mars et avril 2022.
- ^{xxvi} Entretiens conduits par Altai Consulting, mars 2022.
- ^{xxvii} Rapport final de l'exercice TPML pour le Sénégal, Altai Consulting, 2021.
- ^{xxviii} Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- ^{xxix} Rapport final de l'exercice TPML pour le Sénégal, Altai Consulting, 2021.
- ^{xxx} Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- ^{xxxi} Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- ^{xxxii} Banque africaine de développement, <https://www.afdb.org/fr/documents/limpact-du-plan-senegal-emergent-sur-lemploi>
- ^{xxxiii} Loi n° 2015-01 d'Orientation de la Formation professionnelle et technique du Sénégal, Gouvernement du Sénégal, 6 janvier 2015, Article 5.
- ^{xxxiv} *La formation professionnelle au Sénégal. Analyse de la mise en œuvre des réformes*. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, IPE-Pôle de Dakar-Unesco, 2018
- ^{xxxv} Loi n°2015-01 portant loi d'orientation de la Formation professionnelle et technique.

xxxvi Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence – Education / Formation (PAQUET – EF) 2018-2030, Gouvernement du Sénégal, Août 2018.

xxxvii *Ibid.* Chapitre 3 : Cadre stratégique sectoriel.

xxxviii Rapport programme pays promotion du travail décent au Sénégal 2018-2022, BIT, Décembre 2017

xxxix Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018, ANSD, juillet 2020

xl Politique Nationale de Migration du Sénégal, République du Sénégal et OIM, 2018

xli Note de cadrage pour l'élaboration d'un livret blanc des recommandations stratégiques pour la réintégration des Sénégalais de retour, DGASE – Expertise France et OIM, Novembre 2020.

xliv Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration : état d'avancement au 30/06/2020. Expertise France.

xlvi Entretiens conduits par Altai Consulting, mai 2022.

xlvii Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.

xlviii Rapport "State of Skills: Senegal", OIT, 2020

l Politique Nationale de Migration du Sénégal, République du Sénégal et OIM, 2018

lii *Ibid.*

liiii Décret n° 2014-871 du 22 juillet 2014 qui confère au Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, la charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique extérieure du Sénégal

liiii Site de l'ARD de Sédhiou, consulté en mai 2022 : <http://hom.ardsedhiou.org/page/bureau-d-accueil-27>

l Entretiens conduits par Altai Consulting, mars, avril et mai 2022.

li Entretiens conduits par Altai Consulting, mars, avril et mai 2022.

lii Entretiens conduits par Altai Consulting, mars, avril et mai 2022.

liii Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.

liiii Site officiel de l'ANPEJ : [Missions – ANPEJ](#).

lv Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.

lvi [Offres d'emploi et/ou de stages – ANPEJ](#)

lvii Evaluation d'impact des programmes de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal : cas de la convention nationale Etat-employeurs (CNEE), Pr. Abou Kane (Dir.) & co., UCAD, IRDC et Ambassade du Canada, juillet 2019.

lviii *Ibid.*

lix Entretien conduit par Altai Consulting, mai 2022

lx Entretien conduit par Altai Consulting, mai 2022

lxi Evaluation d'impact des programmes de promotion de l'emploi des jeunes au Sénégal : cas de la convention nationale Etat-employeurs (CNEE), Pr. Abou Kane (Dir.) and co, UCAD, IRDC et Ambassade du Canada, juillet 2019.

lxii Sénégal Services (senegalservices.sn)

lxiii [Mise en place des pôles Emploi et Entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes \(\[mefpai.gouv.sn\]\(http://mefpai.gouv.sn\)\)](#)

lxiv Décret n°2021-675 instituant les Pôles Emploi et Entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes (PEEJF) dans les départements, Gouvernement du Sénégal, 25 mai 2021

lxv [Les ratés du décret n°2021-675 du 25 mai 2021 instituant les Pôles Emploi et Entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes \(Peejf\) dans les départements - Lequotidien - Journal d'information Générale](#)

lxvi Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.

lxvii *Ibid.*

lxviii Entretien conduit par Altai Consulting, mars 2022.

lxix *Ibid.*

-
- lxx Procédures opérationnelles standard pour l'aide à la réintégration des migrants de retour au Sénégal, CNDRPP et OIM, dans le cadre de l'Initiative FFUE-OIM pour la Protection et la réintégration des migrants, 2018
- lxxi Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.
- lxxii L'état des lieux du système de formation professionnelle : Sénégal. OIT, 2019
- lxxiii Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxiv Rapport annuel 2021 – le 3FPT aujourd'hui... Bilan et Perspectives, 3FPT, décembre 2021
- lxxv Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018, ANSD, juillet 2020
- lxxvi La formation professionnelle au Sénégal. Analyse de la mise en œuvre des réformes. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, IIPE-Pôle de Dakar-UNESCO, 2018
- lxxvii Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxviii Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxix *Ibid.*
- lxxx Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxi Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxii Samuel Hall (2018). Analyse des principales opportunités de réintégration économique dans cinq pays d'origine (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Sénégal), pour l'OIM Maroc ; Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxiii Evaluation à mi-parcours du programme ARCHIPELAGO : une initiative afro-européenne d'EFTP, rapport de synthèse, Transport and Infrastructure Expertise Group (TIEG), mars 2022
- lxxxiv Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxv Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxvi Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- lxxxvii Site de la Fédération des CEGEPS, consulté en avril 2022 : [Fédération des cégeps \(fedecegeps.ca\)](http://fedecegeps.ca)
- lxxxviii Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.
- lxxxix Mezger, C., & Flahaux, M. L. (2011). *Returning to Dakar: A mixed methods analysis of the role of migration experience for labour market status. In Norface Conference on Migration: economic change, social challenges.*
- xc Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (2018-2019): Premiers résultats de pauvreté. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2019. [Rapport des Enquêtes de Suivi de la Pauvreté \(ansd.sn\)](http://ansd.sn)
- xcI Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré (PAP2A), pour la période 2019-2023. Gouvernement du Sénégal, 2019.
- xcii [Sénégal élabore une nouvelle stratégie de développement du secteur privé | Banque africaine de développement - Bâtir aujourd'hui, une meilleure Afrique demain \(afdb.org\)](http://afdb.org)
- xciii Création d'entreprise, régulations au Sénégal, APIX, 2022. Page internet : [eRegulations Sénégal](http://eregulations.senegal.gov.sn)
- xciv Loi n°2020-01 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal, Gouvernement du Sénégal, 6 janvier 2020
- xcv Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- xcvi *Economy Profile Senegal: Doing Business 2020*, Banque Mondiale, 2020
- xcvii *Ibid.*
- xcviii Etude sur les besoins de formation des secteurs productifs du Sénégal, IBC Spain, Juin 2020
- xcix Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.
- c Cartographie des acteurs de l'investissement à impact au Sénégal et en Côte d'Ivoire, FAIR, juillet 2021.

ci ACEP (Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production) CAURIE-MF (IMF coopérative) CIF (Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest), CMS (Crédit Mutuel du Sénégal, leader sur le marché) FINAO (Financière de l'Afrique de l'Ouest), Fondation Sen'finances, PROMISE (Projet de microfinance islamique au Sénégal), U-IMCEC (Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit), Vision Fund Senegal, UM-PAMECAS (Union mutuelle de microfinance sociale) WAQF Sénégal (Equivalent de Sen'finances pour la finance islamique), Advans, BAOBAB, Alterfin AMIFA (Atlantic Microfinance for Africa), BICIS, COFIDES Nord-Sud (Financement solidaire en Afrique), COFINA Group, Etimos Africa, Fondation Grameen Crédit Agricole, KIVA, Oikocrédit, ResponsAbility, SIDI, Symbiotics, Whole Planet Foundation.

cii Entretien conduit par Altai Consulting, avril 2022.

ciii Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.

civ Etude sur les besoins de formation des secteurs productifs du Sénégal, IBC Spain, Juin 2020

cv PSE

cvi Loi n°2017-06 portant sur les zones économiques spéciales (ZES), Gouvernement du Sénégal, 6 janvier 2017

cvii Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.

cviii Etude de faisabilité de l'agropole Centre au Sénégal, Ministère du développement industriel et des petites et moyennes industrie, ministère de l'environnement et du développement durable et bureau opérationnel de suivi du PSE, août 2021

cix Entretiens conduits par Altai Consulting, avril et mai 2022.

cx Rapport programme pays de promotion du travail décent au Sénégal 2018-2022 : passage méthodique de l'informel au formel, BIT, décembre 2017
<https://www.dgtss.gouv.sn/sites/default/files/progra2.pdf>

cxii Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018, ANSD, juillet 2020

cxiii Sénégal : Macky Sall entame la réorientation de la politique de l'emploi des jeunes - Financial Afrik

cxiiii *Economy Profile Senegal: Doing Business 2020*, Banque Mondiale, 2020

cxv *Research brief - migrant debt Senegal*, Novembre 2020, OIM

cxvi Site du CNOSP, consulté en mai 2022 : [Contacts des CAOSP | CNOSP](#)